

# VAL-ET-CHATILLON

[www.val-et-chatillon.com](http://www.val-et-chatillon.com)



Bulletin municipal d'information

***Décembre 2001***

# SOMMAIRE

Page

3	Edito
4	Etat civil
5	Infos mairie
6	Les simplifications administratives
6	Départ de l'abbé SENGHER
7	Les ordures ménagères
8	Les décisions des élus
14	Le CLSH
16	Devenir du presbytère
16	Questions à Jacques LUCAS
19	L'euro
20	Euro, français et orthographe
21	La myopie du chevreuil
22	Vandalisme : l'affaire de tous !
24	Guatemala
25	L'APA
26	Les PAIS
27	L'ADMR

Page

28	La vie des associations
29	Le Club Vosgien
29	L'USEP
30	Les Amis de Machel
31	L'ACCA
32	La Fanfare du Val
32	Le VAL CROSS
33	FAMILLES RURALES
35	La JS VAL
35	L'AMC
36	MEMOIRES DU TEXTILE
39	Le Comité des fêtes
40	Comment allez-vous ?
41	La saga du franc
42	La mort du franc
43	L'avènement de l'euro
44	Bonnes fêtes et bonne année

## Les conseillers municipaux élus

(Un seul tour)

(Dans l'ordre du tableau)

Voix obtenues - Exprimés : 326

1	<b>BERNARD Christian</b>	<b>310</b>	<b>95 %</b>
2	<b>LAMBOUR Michel</b>	<b>309</b>	<b>95 %</b>
3	<b>GERARD Alain (maire)</b>	<b>307</b>	<b>94 %</b>
4	<b>BOUQUET René (adjoint)</b>	<b>301</b>	<b>92 %</b>
5	<b>CONOT Daniel</b>	<b>299</b>	<b>92 %</b>
6	<b>SCHMITT Marie-Josèphe</b>	<b>295</b>	<b>90 %</b>
7	<b>CHOWANSKI Jean-Claude</b>	<b>291</b>	<b>89 %</b>
8	<b>CARO Evelyne</b>	<b>291</b>	<b>89 %</b>
9	<b>DARDAINE Daniel</b>	<b>290</b>	<b>89 %</b>
10	<b>ARSON Yannick</b>	<b>288</b>	<b>88 %</b>
11	<b>CHAROLET Daniel</b>	<b>288</b>	<b>88 %</b>
12	<b>KEMPER Jean-Michel</b>	<b>287</b>	<b>88 %</b>
13	<b>FERRON Jean-Marie (adjoint)</b>	<b>282</b>	<b>87 %</b>
14	<b>SABATIER Brigitte</b>	<b>282</b>	<b>87 %</b>
15	<b>COSTER Jean-François</b>	<b>280</b>	<b>86 %</b>

## Les délégations

**SICTOM (ordures ménagères) : MM. BOUQUET et COSTER**

**Communauté de Communes : MM. GERARD, FERRON et COSTER**

**Pays d'Accueil du Donon : MM. FERRON et GERARD**

**Délégué à la voirie, à l'assainissement, aux forêts, au service des eaux : FERRON.**

**Délégation de présidence au CCAS, Ecoles, fêtes et cérémonies : BOUQUET .**

Chers concitoyens,

Cette année 2001, sur le point de s'achever, aura vu les élections municipales et cantonales, et donc la question du renouvellement du Conseil municipal. Aussi, c'est fort de cinq nouveaux candidats que l'équipe sortante s'est présentée à vos suffrages en mars dernier. De toute évidence, une très large majorité d'entre-vous a souhaité la continuité, même si quelque part on peut regretter un manque de choix compte tenu qu'une seule liste vous était proposée.

Pour autant, et nous l'avons déjà dit, nous ne pouvions tout de même pas créer une deuxième liste pour palier un manque qui finalement n'en était pas un. En effet, le taux de participation et les résultats obtenus sont sans appel car à contrario, les électeurs que vous êtes n'auraient pas manqué de manifester leur désapprobation, soit par un taux d'abstention important, soit par une dispersion importante des votes sur des non candidats, soit les deux comme cela s'est vu ailleurs. Il n'en a rien été et il n'y a donc pas d'ambiguïté.

C'est pourquoi je tiens, au nom de l'ensemble des membres élus, à vous renouveler nos plus vifs remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée.

Ceci traduit également autre chose. En l'occurrence, une certaine sérénité dans la commune, une paix qui n'a pas toujours été. Il faut s'en féliciter car, à la difficulté de la tâche qui nous attend, il n'est vraiment point besoin d'ajouter des querelles intestines stériles. En effet, **le mandat du présent Conseil Municipal qui commence, sera sans aucun doute le plus difficile depuis bien longtemps.** Au cruel constat du manque de moyens financiers du fait de la tempête, il faudra répondre par des prises de décisions pénibles, peut-être impopulaires. Aujourd'hui, le prévisionnel de recettes des futurs budgets ne permet pas d'envisager un équilibre en fonctionnement. Par conséquent, aucun investissement ne peut être envisagé non plus et nul ne sait comment cette situation de crise pourra être surmontée en attendant le retour des recettes forestières ... dans une quinzaine d'années ! .



Pour ma part, et comme je l'ai toujours fait jusqu'ici, je tenterai de vous expliquer au mieux les tenants et aboutissants de telle ou telle situation qui pourrait poser question.

En tout état de cause, et comme ce fut toujours le cas jusqu'ici, sachez que seul l'intérêt général guidera nos choix.

Le maire : Alain GERARD

## Nos aînés

Nos respectueuses salutations et nos félicitations à nos aînés

### Nos doyennes:

Mme **FRANCK Marie** née le 24/04/1907 - 94 ans  
Mme **DARDAINE Marie-Louise** née le 19/07/1909 - 92 ans

### Nos doyens :

Monsieur **DENIS André** né le 25/10/1913 - 88 ans  
Monsieur **CHOPINEZ Roger** né le 10/09/1917 - 84 ans

## Naissances

(ils sauront compter en euro)

**LAUNOY Valentin** né le 31/03/2001  
**VUILLAUME Noémie** née le 16/05/2001  
**ARNAUD Sarah** née le 18/06/2001  
**CHOWANSKI Anaïs** née le 07/07/2001  
**CHATEL Lucas** né le 25/11/2001



## Mariages

**OBELTZ Raphaël et CONTASSOT Coralie**  
Mariés le 05/05/2001

**GEORGE Francis et COLLIN Nathalie**  
Mariés le 18/08/2001

**GEORGES Edgar et CONOT Sylvie**  
Mariés le 01/09/2001



## Nos peines

SIMON Gilbert	décédé le 02/02/2001
FENDRICH née HEINTZ Amélie	décédée le 18/02/2001
KRUMMENACKER Joseph	décédé le 06/03/2001
PERRIN née SAWCZUK Jeanne	décédée le 18/03/2001
BLAISE née DARDAINE Odile	décédée le 15/04/2001
GUENAIRE Henri	décédé le 21/04/2001
FIFRE née BLAISE Gilberte	décédée le 23/05/2001
SCHIFF née COLLE Anne-Marie	décédée le 15/06/2001
SINNIG née HUSSER Marie-Anne	décédée le 21/06/2001
ROYER Jean-Noël	décédé le 25/06/2001
BAEUMEL née CAPS Jeanne	décédée le 07/07/2001
PERRIN Roger	décédé le 02/08/2001
HERY Charles Marcel	décédé le 13/09/2001
CAYET Roger	décédé le 03/10/2001
CONTASSOT Jean	décédé le 08/10/2001
GRANDJEAN née CLAUSS Lydie	décédée le 11/11/2001



## Nouveaux tarifs en euro (Applicables au 1er janvier 2002)

## Infos mairie

### Location de la salle des fêtes

	Buvette et cuisine	Ensemble	Caution
Associations	<b>40 €</b>	<b>75 €</b>	<b>100 €</b>
Habitants de la Commune	<b>75 €</b>	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>
Personnes extérieures	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>	<b>350 €</b>

### Divers

La photocopie A4 :	<b>0,18 €</b>
Le livre de Roger CORNIBE :	<b>16 €</b>
Prix du m3 d'eau pour la consommation de l'année 2001 (part communale) :	<b>1,01 € HT</b>
La redevance de branchement :	<b>22,87 €</b>

### Concessions au cimetière

Concession trentenaire :	<b>50 €</b>
Concession cinquantenaire :	<b>80 €</b>

### Ramassages des monstres

1	Mardi 22 janvier 2002
2	Mardi 28 mai 2002
3	Mardi 17 septembre 2002

## La fin des fiches individuelles et familiales d'état civil

Désormais, **pour justifier de son état civil, il suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte d'identité ou passeport.**

Il n'y a aucune obligation de photocopier ces documents lorsqu'ils sont demandés par l'administration. La présentation d'un original ne peut en aucun cas être refusé. L'administration ne peut conserver l'original et doit le restituer sans délai après en avoir pris connaissance.

(Décret du 26 décembre 2000)



## Les justificatifs de domicile

**Les justificatifs de domicile sont supprimés. Il suffit de déclarer son domicile à l'administration qui le demande.**

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité
- L'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (sortie de territoire notamment)
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire



## Les certifications conformes

**Les certifications conformes de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.**

# Départ de l'abbé SENGER

## HOMMAGE A L'ABBE SENGER

Dimanche 10 juin 2001, après la dernière messe du dernier prêtre de la commune, salle des fêtes, discours du maire :

«Pour les historiens locaux, à coup sûr ce dimanche 10 juin 2001 fera date. Si demain, l'Histoire de notre commune devait être complétée ou réécrite, parmi les événements qui caractérisent l'évolution de notre société, il y serait noté : « Fin de la présence d'un prêtre dans la commune ». Et à cette date sera inévitablement associé le nom du dernier prêtre : l'abbé Robert SENGER.

Mais si à ce titre, ce 10 juin 2001 devait être un jour de peine, il sera aussi celui – et c'est ce que nous retiendrons - d'une mobilisation importante de fidèles venus témoigner de leur reconnaissance à l'abbé SENGER.

(...)

Depuis 1965, depuis 36 ans donc, l'abbé SENGER a participé, à été étroitement associé, à tous les événements heureux ou malheureux qui ont marqués notre vie et celle de notre commune. Il a connu nombre d'entre-nous sur les bancs du catéchisme. Il a célébré tous les moments importants de nos existences, naissances, mariages, décès, etc.

La commune que je représente, se félicite des excellents rapports qui ont toujours eu cours avec l'institution catholique personnifiée par l'abbé SENGER.

Ainsi donc, 36 années de dévouement au service d'une cause, au service de nos tous, se terminent aujourd'hui. Elles se terminent par l'hommage que nous rendons à l'abbé SENGER, par la reconnaissance que nous lui témoignons, par les remerciements appuyés que nous lui adressons.

Il nous quitte pour une retraite ô combien méritée, à St DIE, et je crois pouvoir dire en son nom que si d'aventure vos déplacements vous menaient vers cette ville vosgienne, la petite visite de courtoisie que vous lui rendriez lui ferait bien plaisir.



L'abbé FISTER, curé de Cirey, qui a la lourde tâche d'assurer le service catholique sur un ensemble paroissial agrandi, a souhaité associer l'ensemble des fidèles du canton à cet hommage à l'abbé SENGER. Nous nous félicitons de cette initiative et nous nous y associons avec plaisir tant les occasions de retrouvailles sont rares et insuffisamment encouragées. Pour conclure, je renouvelle nos remerciements, notre gratitude à l'abbé SENGER, et je lui souhaite, au nom

de tous, une heureuse et agréable retraite.

Longue vie à lui.»

**A l'aube de cette année nouvelle, toute la population se joint à nous pour présenter nos meilleurs vœux à l'abbé SENGER et lui souhaiter une bonne santé.**



# Déchets ménagers



Dire « Déchets ménagers », c'est paraît-il mieux que dire « Ordures ménagères ».

Mais c'est le même prix !

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans presque toutes les communes du canton, la taxe sur les ordures ménagères de 2001 a provoqué des remous. Certains ont en effet trouvé la note particulièrement salée.

Alors, pourquoi spécialement cette année ?

Pour plusieurs raisons que nous allons tenter d'expliquer ci-après.

## 1) La différence entre l'année 2000 et 2001

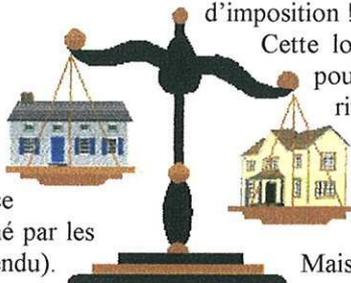
En 2000, pour des raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas, la taxe sur les ordures ménagères n'a pas pu s'appliquer. Mais il y avait bien sûr une note globale à payer à Espac, laquelle a été répartie sur les autres taxes en laissant vide la colonne ordures ménagères. Pour autant, cette note Espac n'a pas été répartie en totalité car la Communauté de Communes en a pris une part sur ses fonds propres.

## 2) 2001, le retour à la taxe

Si en 2000, les autres taxes avaient augmenté en laissant vide la colonne OM, l'année 2001 a vu le retour à un taux « normal » pour les autres taxes et la colonne OM remplie grâce (ou à cause) d'un taux de 12,50% (déterminé par les services fiscaux en fonction du produit attendu). Le contraste brutal sur cette colonne OM est un des éléments du mécontentement.

## 3) Les bases d'impositions

Le taux de 12,50% précité est appliqué aux bases d'imposition du foncier bâti. Si ces bases sont faibles, alors la note sera moindre, c'est élémentaire. En revanche, si ces bases sont élevées, la note sera salée, c'est tout aussi élémentaire. Or, toute l'injustice du système qui transparait cette année repose essentiellement sur une anormale disparité des bases d'imposition (qui, précisons-le, sont déterminées par les services fiscaux). Mais puisqu'il y a injustice sur les ordures ménagères à cause des bases, il y a également injustice sur le foncier bâti et la taxe d'habitation pour les mêmes raisons.



Cette longue et ennuyeuse explication (incomplète) pour finalement aboutir au constat qu'une minorité paie cher tandis qu'une majorité d'autres paie beaucoup moins. (voir l'exemple en encadré)

## 4) Actualiser les bases

Mais alors, qu'attend-t-on pour actualiser les bases et opérer un rééquilibrage ?

On se le demande bien puisque l'essentiel du travail a été fait au cours des années 90 par la Commission Communale des Impôts, et ceci dans toutes les communes. En fait, la mise en œuvre de cette refonte était conditionnée au vote d'une loi de finance ... qui ne l'a jamais été. Pour quelle raison ? par démagogie, bien sûr. Car rééquilibrer, c'est mécontenter une partie des électeurs ! Et comme il y a toujours une élection en vue ...

## Conclusion

La Communauté de Communes a été saisie du problème et si la taxe sera toujours en vigueur en 2002, il y a de bonnes raisons de penser que 2003 verra une répartition du coût des ordures ménagères au nombre de personnes par foyer.

## Fiction

Imaginons que la facture globale à payer par l'intercommunalité, et produite par Espac, soit de 10 000 F, 10 000 F étant donc le produit attendu transmis aux services fiscaux qui vont alors calculer le taux à appliquer aux bases.

Imaginons le scénario suivant : 100 habitations ont des bases à 1000 et 10 autres à 6000.

Total des bases :  $(100 \times 1000) + (10 \times 6000) = 160\ 000$ .

Formule de calcul du taux :  $10\ 000 = \text{total bases} \times \text{taux}$ .

Dans l'exemple, il faut un taux de 6,25% pour obtenir le produit attendu.

Les habitations avec base à 1000 paieraient  $1000 \times 6,25\%$ , soit 62,50 F chacune.

Celles avec base à 6000 paieraient  $6000 \times 6,25\%$ , soit 375 F chacune.

Imaginons maintenant que les bases des 100 habitations soient réévaluées et portées à 2000, les 10 autres à 6000 restant stables. Le total des bases passerait alors à  $(100 \times 2000) + (10 \times 6000) = 260\ 000$

Pour obtenir le même produit attendu de 10 000 F, il faudrait appliquer un taux de 3,85%.

Les habitations avec base à 2000 paieraient alors  $2000 \times 3,85\%$ , soit 77 F chacune.

Celles avec base à 6000 paieraient  $6000 \times 3,85\%$ , soit 231 F chacune.

On constate immédiatement que l'augmentation est faible pour les bases les plus faibles, mais que la diminution devient relativement conséquente pour les bases les plus élevées. Il n'y a rien de compliqué ni d'extraordinaire à cela, il s'agit tout simplement d'une forme de solidarité qui s'exprime ... rait ... au travers d'un rééquilibrage partiel qui s'impose ... rait ...



# Conseil municipal : les décisions de l'année

18 décembre 2000

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL SUITE A LA TEMPETE

Le Maire avise le Conseil Municipal que le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aide aux communes sinistrées suite à la tempête du 26/12/1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention du Conseil Général pour financer les dépenses occasionnées par la tempête du 26/12/1999 comme suit : 9135 F et 5065, 20 F

- Ent. MULLER Philippe: dégagement de routes : 12663 F. et 14337.45 F.

- Ent. COLLIN: achat d'un tirfor : 7266, 15 F

- Ent. COLLIN: location tracteur : : 8610, 84 F

- Ent. COLLIN: achat tronçonneuses : 11 687, 90 F et matériel de sécurité :

- Salaires du personnel communal : 28 035, 41 F correspondant au temps passé au déblaiement des routes

- Ets BOUVERY: fourniture carburant pour tracteur : 1030, 23 F

- SHOPI : fourniture carburant véhicules : :1154, 55 F, 1054, 60 F; 1469, 25 F

- Ent HUMBERT Michel : réfection du mur de soutènement de l'église :

35 945, 33 F et 18 283 F

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE L'EXTERIEUR SCOLARISES DANS LA COMMUNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26/05/2000 par laquelle il a décidé de demander une participation financière aux communes de résidence des enfants scolarisés dans notre école primaire. Compte tenu des dépenses se rapportant à l'école, les frais de scolarité s'élèvent à 607 F par élève pour l'année 2000/2001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE à 607 F par élève les frais de scolarité à supporter par les communes de résidence des enfants scolarisés dans notre école primaire pour l'année scolaire 2000/2001.

## SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 3000 F à la coopérative scolaire pour l'achat de CD-ROM et approuve la décision modificative budgétaire n° 2 à inscrire sur l'exercice en cours :

- Art. 65748 : + 3000 F

- Art. 658 : - 3000 F n

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour participer au financement d'un voyage au Futuroscope s'adressant aux élèves des cours élémentaires et cours moyens; cette dépense sera à inscrire au budget primitif 2001.

01 mars 2001

## COMPTE ADMINISTRATIF 1998

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2000 comme suit :

### Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 2 613 283.62

Recettes de fonctionnement : 3 407 800

Excédent de fonctionnement : 794 516.38

Dépenses d'investissement : 1 478 393.14

Recettes d'investissement : 1 493 656.78

Excédent d'investissement : 15 263.64

Excédent global : 809 780.02

### Service des eaux

Dépenses d'exploitation : 203 230.78

Recettes d'exploitation : 483 401.60

Excédent d'exploitation : 280 170.82

Dépenses d'investissement : 238 325.81

Recettes d'investissement : 120 665.49

Déficit d'investissement : 117 660.32

Excédent global : 162 510.50

## REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'appliquer une révision des loyers des logements communaux au premier janvier de chaque année N se référant à l'indice du coût de la construction du quatrième trimestre de l'année N-1. " L'augmentation de loyer sera effectuée par l'établissement d'un titre

de recette complémentaire qui interviendra dans le courant du mois d'avril de l'année N.

## AVANCES DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération en date du 28 décembre 1981 réglant la participation des prises en charges de chauffage des logements du groupe scolaire,

- Vu sa délibération en date du 28 décembre 1989 arrêtant les comptes de chauffage au 30 juin de chaque année pour prendre en compte la période de chauffage s'étalant du 1er septembre au 30 juin,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer pour l'année 2001 :

Pour chaque logement, type F4 : 700 francs

Pour chaque logement, type F3 : 600 francs

Pour le logement rez-de-chaussée : 500 francs

## QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le remboursement par les assurances GROUPAMA du sinistre survenu au local communal " Familles Rurales " pour un montant de 5 725,72 francs

- FIXE les tarifs suivants :

- Pour la mise à disposition d'essuie-mains à la salle des fêtes : 40 francs l'unité.

- Pour une prise de possession anticipée ou prolongée des lieux lors de la location de la salle des fêtes : 100 francs par jour supplémentaire.

16 mars 2001

## Il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoint :

A été élu :

**GERARD Alain, Maire**

Création des postes d'Adjoints au Maire

Sur la proposition du Maire nouvellement élu, le Conseil Municipal décide conformément à l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, qu'il sera procédé à l'élection de deux Adjoints au

Maire.

Ont été élus :

**BOUQUET René, 1° adjoint**

**FERRON Jean-Marie, 2° adjoint**

Désignation des représentants du Conseil dans les instances intercommunales

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués dans les comités des syndicats auxquels la commune est adhérente :

(Suite page 9)



## Conseil municipal : les décisions de l'année

(Suite de la page 8)

### 1) -SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU SECTEUR 1 A CIREY-SUR-VEZOUZE

- MM. BOUQUET René et COSTER Jean-François

### 2) -COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CIREY-SUR-VEZOUZE

- Titulaires :

M.M. GERARD Alain, FERRON J-Marie, COSTER J-François.

Suppléants :

M.M. BOUQUET René, BERNARD Christian

### 3) -PAYS D'ACCUEIL DU DONON

- Titulaire : M. GERARD Alain - Suppléant : M. FERRON J-Marie

### NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire, Président de droit du C.C.A.S. procède à la nomination des membres du C.C.A.S. parmi les membres du Conseil Municipal :

· Mr BOUQUET René · Mr CHAROLET Daniel · Mr BERNARD Christian · Mme CARO Evelyne

30 mars 2001

### COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres des commissions communales suivantes :

#### 1)-Commission des travaux et des chemins

Présidence déléguée : FERRON Jean-Marie

Membres : LAMBOUR Michel COSTER Jean-François CONOT Daniel DARDAINE Daniel SABATIER Brigitte BOUQUET René CHAROLET Daniel BERNARD Christian CHOWANSKI Jean-Claude

#### 2)-Commission des forêts

Présidence déléguée : FERRON Jean-Marie

Membres : BERNARD Christian KEMPER Jean-Michel CHAROLET Daniel ARSON Yannick CHOWANSKI Jean-Claude COSTER Jean-François DARDAINE Daniel CONOT Daniel BOUQUET René

#### 3)-Commission des finances

Présidence : GERARD Alain

Membres : BOUQUET René SCHMITT Marie-Josèphe FERRON Jean-Marie COSTER Jean-François SABATIER Brigitte LAMBOUR Michel CHAROLET Daniel

#### 4)-Commission des écoles et affaires scolaires

Présidence déléguée : BOUQUET René

Membres : SCHMITT Marie-Josèphe CARO Evelyne SABATIER Brigitte CHOWANSKI Jean-Claude FERRON Jean-Marie

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6700 F. à la coopérative scolaire de VAL-ET-CHATILLON pour le financement d'un voyage au Futuroscope destiné aux élèves de l'école primaire.

### MISE EN

#### CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

(Demande de sub-vention au Conseil général)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité dans les bâtiments communaux et donne lecture des devis établis par les Entreprises RECEVEUR Gilbert et RECEVEUR Raymond;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les devis de travaux proposés pour la mise en conformité des bâtiments communaux qui se décomposent comme suit :

- installation d'alarmes dans les bâtiments de la salle des fêtes, de la mairie et du 3<sup>e</sup> Age à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert pour un montant de 62893 F HT

- mise aux normes de sécurité des installations électriques des logements du groupe-scolaire à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert pour un montant de 117 360 F HT

- mise aux normes de sécurité des installations électriques de l'église à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Raymond pour un montant de 50 665, 72 F HT

- SOLLICITE pour le financement de ces travaux une subvention du Conseil Général au titre du fonds de la dotation de solidarité relatifs aux années 1999, 2000 et 2001

-S'ENGAGE à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien

- S'ENGAGE à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention

06 avril 2001

### BUDGET PRIMITIF 2001

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'année 2001 qui se décompose comme suit :

#### section de fonctionnement :

dépenses : 3 011 849

recettes : 3 469 585

#### section d'investissement :

dépenses : 4 548 318

recettes : 4 548 318

Les taux des impôts locaux sont les suivants :

taxe d'habitation : 3.79 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.32 %

taxe foncière sur propriétés non bâties : 20.21%

taxe professionnelle : 4.40%

### SERVICE DES EAUX - BUDGET PRIMITIF 2001

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service des eaux et de l'assainissement pour l'année 2001 se décomposant comme

suit :

#### section d'exploitation :

dépenses : 560 624

recettes : 560 624

#### section d'investissement :

dépenses : 574 125

recettes : 574 125

### INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Le conseil Municipal fixe le taux de l'indemnité de conseil au Percepteur à 100% de l'indemnité maximale pour la durée du mandat du Conseil municipal.

### COMMISSION DE L'EAU

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission de l'eau, comme suit : GERARD Alain, BOUQUET René, FERRON Jean-Marie, CHAROLET Daniel, CHOWANSKI Jean-Claude, SCHMITT Marie-Josèphe, BERNARD Christian

**Ne dites plus : "Un sou, c'est un sou" ... Mais dites : "0,030 490 euro, c'est 0,030 490 euro"**



11 mai 2001

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE

(Mise en conformité des bâtiments communaux)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes électriques à l'église et au groupe-scolaire

Le Conseil Municipal,  
- APPROUVE les devis de travaux proposés pour la mise en conformité des bâtiments communaux, à savoir mise aux normes électriques de l'église et du groupe-scolaire, qui se décomposent comme suit :  
- mise aux normes de sécurité des installations électriques de l'église à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Raymond pour un montant de 50 665, 72 F HT

- mise aux normes de sécurité des installations électriques des logements du groupe-scolaire à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert pour un montant de 117 360 F HT

- SOLLICITE pour le financement de ces travaux une subvention du Conseil Général au titre du fonds de la Dotation de Solidarité relatif aux années 1999, 2000 et 2001

## -DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

(Travaux dans bâtiments communaux)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes électriques et de mise aux normes de chauffage à l'église

- mise aux normes électriques au groupe-scolaire  
- installation d'une alarme à la mairie Il donne lecture des devis établis par les entreprises RECEVEUR Raymond et RECEVEUR Gilbert

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE les devis de travaux à réaliser dans les bâtiments communaux à savoir :

- Travaux à l'église : mise aux normes des installations électriques : 50 665,72 F HT à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Raymond

- mise aux normes des installations de chauffage : 89 529 F HT à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert

- Groupe-scolaire : mise aux normes des installations électriques : 117 360 F HT à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert

- mairie : installation d'une alarme : 20 233 F HT à réaliser par l'entreprise RECEVEUR Gilbert

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour le financement de ces travaux

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2001 :

Fanfare du Val : 3500 F

Groupement de défense sanitaire : 500 F

ADMR : 1000 F

Veuves Civiles : 500 F

Club Vosgien : 3000 F

Le Trèfle : 500 F

A.S.I.C : 1000 F

Comité des Fêtes : 4000 F

Val-Cross : 3500 F

JS Val : 3500 F

Fonds d'aide jeunes du Lunévillois : 1000 F

Coop. Scolaire : 2000 F

Conseil Paroissal : 1000 F

## DEUXIEME PHASE DE TRAVAUX A LA "MAISON DE LA MEMOIRE DU TEXTILE"

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une 2ème phase de travaux pour l'aménagement de "la Maison de la Mémoire du Textile" et donne lecture de l'avant projet sommaire établi par Monsieur GERARD Pascal, architecte DDLG, dont le montant s'élève à 761 711, 72 HT

Le Conseil Municipal,

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la réalisation d'une deuxième phase de travaux pour l'aménagement de "la Maison de la Mémoire du Textile"

- APPROUVE L'avant-projet sommaire établi par Monsieur GERARD Pascal, architecte DPLG, pour un montant de travaux de 761 711, 72 F HT

- DECIDE de solliciter les partenaires financiers suivants pour l'attribution de subvention : Etat, Région, Département, Fonds Européens

## REQUETE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 18/02/2001 qui déplorait la fermeture d'une classe à l'école primaire et demandait à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir revoir sa position .

En effet, cette fermeture repose sur un prévisionnel d'effectif erroné, arrêté arbitrairement par l'inspection d'académie Aussi, il y aurait lieu de saisir le Tribunal Administratif afin de présenter une requête demandant l'annulation de l'arrêté du 14/02/2001 portant suppression d'un poste d'instituteur à l'école primaire

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à déposer une requête auprès du Tribunal Administratif pour la suppression injustifiée d'un poste d'instituteur à l'école primaire de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal ,

- EST INFORME de l'avancement des travaux d'aménagement de la "Maison de la Mémoire du Textile"

- EST INFORME des résultats des élections à la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze

08 juin 2001

## DEMONTAGE DES ABRIS DE FONTAINE

Suite à la réunion de la commission des travaux , le Conseil Municipal:

- DECIDE de supprimer les abris de fontaine avec attribution gratuite à des particuliers et AUTORISE Le Maire à établir une convention avec les futurs acquéreurs

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE sur la remise en eau à débit maîtrisé des fontaines initialement alimentées par la concession.

## PROBLEMES A L'USINE BATA

Le Conseil Municipal est informé de l'avenir incertain qui pèse sur l'usine BATA et

- MANIFESTE sa solidarité auprès de ses salariés dont l'emploi paraît sérieusement menacé en raison de l'intention de la direction de l'usine de déposer le bilan, avec pour conséquence la perte d'emploi de 850 personnes, dont plus de 20 personnes sur la commune

- SOUHAITE une implication forte des services de l'Etat pour une médiation constructive visant à minimiser au maximum les répercussions sociales

- DECIDE d'attribuer une aide alimentaire de 1500 F au comité de soutien du personnel , dépense à imputer à l'article 6188 du budget de l'exercice en cours.

## ADHESION AU CAUE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'adhérer au CAUE (Conseil en architecture urbanisme environnement) afin de faire bénéficier la commune des conseils avisés qu'il dispense en matière d'urbanisme et d'environnement. Le Conseil Municipal,

-DECIDE d'adhérer au CAUE pour l'année 2001 moyennant une cotisation de 5000 F qui se décompose comme suit :

- droit d'entrée : 4000 F

- cotisation annuelle : 1000 F

**Ne dites plus : "L'opéra de quat'sous" ... Mais dites : "L'opéra de 0,121 959 euro"**



# Conseil municipal : les décisions de l'année

27 juillet 2001

## AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DU GROUPE-SCOLAIRE

Le Maire expose au Conseil municipal que quatre logements du groupe scolaire ont subi d'importants travaux de réfection électrique d'un montant de 123814.80F.TTC. .

Le Conseil municipal décide qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001, une augmentation de loyer pour les logements du rez-de-chaussée, du 1<sup>er</sup> étage gauche, du 2<sup>o</sup> étage gauche et du 2<sup>o</sup> étage droite, qui se détaillera comme suit :

- rez-de-chaussée : 200 F.
- 1<sup>o</sup> étage gauche : 220 F.
- 2<sup>o</sup> étage gauche : 220 F.
- 2<sup>o</sup> étage droite : 220 F.

Le conseil autorise le Maire à signer les avenants au bail se rapportant à l'augmentation de loyer .

## CONVERSION EN EUROS DES EMPRUNTS CREDIT AGRICOLE

Le Conseil municipal décide de convertir l'unité franc en unité euro pour les emprunts contractés par la commune auprès du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer le constat global de conversion.

## AFFECTATION DES RECETTES DES CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter en totalité sur le budget communal les recettes provenant de la cession des concessions au cimetière.

## PRIME POUR SERVICES RENDUS A UN AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

Le Conseil Municipal décide l'attribution de la prime pour services rendus aux agents titulaires du grade d'agent d'entretien qualifié correspondant à 3.5% du traitement brut moyen du grade, prime qui sera versée mensuellement.

03 septembre 2001

## NETTOIEMENT FORETS COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve le projet de nettoyage des forêts communales lié aux conséquences de la tempête du 26 décembre 1999 correspondant à 140 Ha de forêts et comportant l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 1649348.17 F HT , et sollicite l'octroi de subventions à hauteur de 80 % des dépenses, soit 1327478.53 F.

## TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE

Vu l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit les attributions relevant de l'assainissement non collectif, Considérant l'intérêt pour la commune de transférer, par principe, la compétence assainissement non collectif au syndicat mixte créé par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle,

Le Conseil Municipal décide

- D'ACCEPTER le principe du transfert au syndicat mixte, créé par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour une durée déterminée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la compétence suivante :

" Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif "

- DE S'ENGAGER à verser les contributions et participations afférentes aux compétences transférées sachant que le contrôle est financé par la redevance d'assainissement non collectif perçue auprès des usagers du service.

## EQUIPEMENT CLASSE MATERNELLE

Le Conseil Municipal,

n1 décide d'installer un revêtement dans la salle de la classe maternelle et ouvre un crédit de 11326 F à l'article 2315 sur le budget de l'exercice en cours

n1 SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour le financement de cette dépense.

## DEMANDE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Le Maire informe que lors de l'élaboration du budget primitif, il a été inscrit une recette prévisionnelle chablis de 500.000 F sur l'avis de l'Office Nationale des Forêts.

Or, à ce jour, aucune recette effective n'a été enregistrée et l'exploitation des chablis est interrompue depuis plusieurs mois, sans garantie de reprise.

Il y a donc lieu de revoir le prévisionnel de recettes forestières à la baisse.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la carence des recettes forestières

- DEFINIT un nouveau prévisionnel de recettes forestières estimé à 100 000 F.

- SOLLICITE une subvention d'équilibre auprès de Monsieur Le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

## QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil municipal

-DECIDE d'accueillir le spectacle de café-théâtre organisé par la MJC de Cirey-sur-Vezouze en mettant la salle des fêtes à disposition pour le mois d'avril 2002 ( du 3 au 14 avril)

- EST INFORME de la création d'un centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) pour les enfants de 6 à 12 ans durant les vacances scolaires de la Toussaint.

19 octobre 2001

## CONSTATS DE CONVERSION EN UNITE MONETAIRE EURO DES CONTRATS EN COURS

Le Conseil Municipal approuve la conversion de l'unité monétaire franc en unité monétaire euro dans les actes contractuels et autorise le Maire à signer, pour chacun des actes contractuels en cause, le constat de conversion.

## COMPETENCE SCHEMA DIRECTEUR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise de compé-

tence "schéma directeur" à la

communauté de communes du Pays de la Haute Vezouze avec modification de l'article 4 des statuts.

## AVANCES SUR CHARGES DE CHAUFFAGE AU GROUPE-SCOLAIRE : ANNEE 2002

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer mensuellement pour les loge-

(Suite page 12)



(Suite de la page 11)

ments du groupe scolaire pour l'année 2002 :

- Pour chaque logement, type F4 : 100 €
- Pour chaque logement, type F3 : 90 €
- Pour le logement du rez-de-chaussée : 75 €

## ALIMENTATION ELECTRIQUE A L'EXPLOITATION SCHULZ

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délivrance d'un permis de construire pour l'implantation d'un hangar agricole à hauteur du chemin départemental N° 8 et de la nécessité d'y effectuer une implantation électrique aux conditions suivantes :

La commune prendrait en charge l'ensemble des travaux d'alimentation électrique et pourrait prétendre à une subvention du Conseil Général, la part résiduelle incombant au GAEC ST JACQUES, représenté par Monsieur SCHULTZ Denis.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de procéder aux travaux d'alimentation électrique de l'exploitation du GAEC ST JACQUES suivant le devis établi par EDF d'un montant de 24180,61 F TTC, soit 3686,31 €
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre des écarts ruraux pour le financement de l'opération
- AUTORISE Le Maire à signer une convention avec le GAEC ST-JACQUES représenté par Monsieur SCHULTZ afin que ce dernier s'engage à régler la somme non couverte par la subvention

## EQUIPE INTERCOMMUNALE D'OUVRIERS

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Président de la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze par lequel il évoque la possibilité de mise en place d'une équipe intercommunale d'ouvriers en demandant aux communes adhérentes de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal dit que la commune serait susceptible d'avoir recours à une main d'œuvre intercommunale, mais ne peut avancer de prévisions d'utilisation.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR REALISATION CLOTURE CAPTAGES

Le Maire informe Le Conseil Municipal de l'avancement de la mise en conformité des périmètres de protection des captages et de l'entrée en phase terminale de l'opération avec la réalisation des travaux de clôture autour des captages et de la station de neutralisation.

Il serait donc nécessaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le financement des travaux.

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation des travaux de clôture autour des captages et de la station de neutralisation suivant les devis établis par l'entreprise MELLE s'élevant respectivement à 86 118,79 F TTC et 60 473,61 F TTC.

## DECISIONS MODIFICATIVES N°1, 2 et 3

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### APPROUVE

- La décision modificative N° 1 suivante relative à l'achat d'un revêtement de sol à la classe maternelle :

Opération revêtement de sol : art. 2315 : + 11 326 F

Opération camion communal : art. 2315 : - 11 326 F

- La décision modificative N° 2 suivante relative au remboursement de caution du logement communal à Melle HERRBACH :

art. 2315 : + 823 F

opération camion communal : - 823 F

- La décision modificative N° 3 suivante relative à la pose d'un lampadaire pour l'éclairage public, rue Veillon à effectuer par l'entreprise Raymond RECEVEUR :

opération : pose d'un lampadaire : + 10 000 F

opération : camion communal : - 10 000 F

## SERVICE DES EAUX : décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1 suivante pour rectifier une erreur de comptabilisation de l'année 1998 lors de la renégociation d'un emprunt :

Section de fonctionnement :

Dépenses art. 6611 : + 3536 F

art. 6152 : - 3536 F

section d'investissement :

Dépenses art. 1021 : + 3536 F

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit :

- une redevance d'occupation temporaire du domaine public par mètre carré et par semaine de territoire occupé :- jusqu'au 31/12/2001 : 15 F

à compter du 01/01/2002 : 2,5 €

- une redevance d'occupation prolongée du domaine public par mètre carré et par an :-

jusqu'au 31/12/2001 : 45 F

à compter du 01/01/2002 : 7 €

## SERVICE DES EAUX : constat de conversion

Le Conseil Municipal convertit les tarifs du service des eaux établi par délibération du 24/11/2000, comme suit :

- le prix du mètre cube d'eau correspondant à la consommation d'eau du 01/01/01 au 31/12/01 (redevance anti-pollution, FNDAE et TVA non comprise) est converti de 6,60 F à 1,01 € HT

- la redevance de branchement est convertie de 150 F HT à 22,87 € HT

## TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de concessions au cimetière à compter du 01/01/2002 :

- concession trentenaire : 50 €

- concession cinquantenaire : 80 €

## TAILLE DE SECURITE DES TILLEULS DE L'EGLISE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de tailler les tilleuls de la place de l'église pour des raisons de sécurité et

donne lecture d'un devis établi par l'entreprise Daniel BOU-

VERY.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 2 abstentions et une voix contre, décide de faire procéder au traitement des 5 tilleuls de la place de l'église pour la réalisation d'une taille de sécurité à effectuer par l'entreprise Daniel BOUVERY d'un montant de 11362 F à imputer à l'article 61523 du budget de l'exercice en cours.

## TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal définit comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (voir info mairie page 5)

## TARIFS REGIES DE RECETTES

Le Conseil Municipal définit comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002,

- le tarif du livre de la commune : 16 € par livre avec un maximum d'encaisse à 230 €

## QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par les assurances Groupama :

- du règlement de 2562,52 € correspondant à l'indemnisation de l'incendie de la zone artisanale

- du règlement de 324,44 € correspondant au remboursement de la facture des Ets LHUILLIER SEYER suite au vandalisme à la salle des fêtes.

**Ne dites plus : "Des blagues à deux balles" ... Mais dites : "Des blagues à 0,304 898 euro"**



## Conseil municipal : les décisions de l'année

30 novembre 2001

### Aménagement et réduction du temps de travail

Le conseil municipal décide de réduire la durée hebdomadaire des agents de 39 heures à 35 heures en moyenne par semaine.

### Demande de subvention pour la réalisation de plans des captages

Afin de clôturer l'enquête publique relative aux périmètres de protection des captages, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence Rhin-Meuse pour le financement de l'établissement de plans parcellaires supplémentaires d'un montant de 3767, 40 F TTC.

### Désignation d'un délégué à la Défense

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Le Préfet de Meurthe-et-Moselle par lequel il sollicite Le Conseil Municipal pour la désignation d'un Conseiller Municipal délégué à la Défense

Ce dernier étant destinataire d'une information régulière sera un interlocuteur privilégié pour la défense, susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne.

Le Conseil Municipal désigne Madame SABA-

TIER Brigitte, en tant que déléguée à la Défense de la commune.

### Subvention à la MJC de Cirey-sur-vezouze

Le Conseil attribue une subvention de 1500 F à la MJC de Cirey-sur-Vezouze pour l'organisation du festival de café-théâtre 2002.

### Régie de recettes photocopieur

Le Conseil Municipal :

- DEFINIT un tarif de photocopie en conformité avec l'arrêté ministériel du 02 octobre 2001 d'un montant de 0,18 € par copie avec un maximum d'encaisse à 80 € applicable au 01/01/2002.

### Vente du presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal la décision de l'association diocésaine de mettre fin au bail de location du presbytère suite au départ en retraite de l'Abbé SENGER.

La commune reprendra donc possession des locaux au 01/01/2002 et se posera la question de leur devenir.

Pour affecter ce bâtiment à un usage locatif, une réhabilitation coûteuse s'avère indispen-

sable.

Aussi, afin d'éviter un futur délabrement, la commune pourrait envisager de vendre ce bien après l'établissement d'une estimation par un notaire.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une voix contre (Monsieur CHAROLET)

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à la vente du presbytère

CHARGE Le Maire de faire procéder à l'estimation du bien

### Vente d'une parcelle de terrain à Madame CORSO

Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle de terrain cadastré section AE n° 314 (ancienne fontaine cité de Cirey) pour le franc symbolique à Madame MARCHAL épouse CORSO Marie-Thérèse, propriétaire de la propriété contiguë cadastré section AB n° 315, les frais de notaire étant à sa charge et autorise le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant.

VAL-ET-CHATILLON — Entrée du Village, côté de Cirey



Une époque ...

Où les usines tournaient ... Où les forêts étaient touffues ...

Où les mobs ne pétaradaient pas encore ...

Où le maire, le curé et l'intituteur étaient respectés ...

Une époque heureuse, somme toute ... Mais personne ne le savait ...

Car personne ne savait ce que serait demain ...

De même que nous savons pas ce que sera demain ...

Alors, pas heureuse, notre époque ?

**L'EPS du TAMS lunévillois, l'AS de secteur et FR, ont participé à la mise en place du premier CLSH de VAL.**

Si l'on décrypte le langage « technique » des agents du Conseil Général, cela se traduit ainsi :

L'Equipe de Prévention Spécialisée (EPS) du Territoire d'Actions Médico-Sociales (TAMS) du Lunévillois, l'Assistante Sociale (AS) du secteur et Familles Rurales (FR) ont participé à la mise en place du premier Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) à VAL-ET-CHATILLON !

Bref, il y a eu un Centre aéré à Val à la Toussaint !

L'article qui suit nous a été communiqué par l'EPS.

**CENTRE DE LOISIRS POUR LA JEUNESSE**

**« Une Première »**

Sous le généreux soleil des vacances de la Toussaint et sous l'égide de l'association Familles

Rurales, 33 enfants de la commune âgés de 5 à 12 ans ont « inauguré » le premier Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Avec eux, une équipe d'animation a donné toute son énergie pour la réussite de cette semaine de vacances. Elle était composée de Rosette, Evelyne, Delphine et Kevin avec l'aide de Mme Schmitt et M. Lucas qui ont contribué au bon déroulement des choses..

La fête finale du Centre, le samedi 3 novembre après-midi, à la salle des fêtes était haute en couleurs et en rythme... Les réalisations des enfants: les pignatas, cerfs volants, instruments de musique et danses traditionnelles... sentaient bon l'Amérique Centrale qui a été le fil conducteur de la semaine. Les familles ont participé à ce moment festif par la confection de délicieux gâteaux... encore merci !

La commune a elle aussi participé activement à la réalisation du

Centre de Loisirs, notamment en mettant à disposition deux salles situées au rez de chaussée de l'ancienne école. Cette « PREMIERE » devrait voir arriver des « SUIVANTES »..

Pour se faire, Familles Rurales, la Mairie, l'équipe d'animation aidée par l'équipe de prévention spécialisée de Lunéville et l'assistante sociale du secteur se sont retrouvés: le bilan positif et la demande des enfants et des parents de poursuivre le Centre ont été entendus.

Toute personne intéressée par ce projet peut faire part de ses idées ou remarques en contactant Rosette Charolet. Le rendez-vous avec les enfants sera donné début de l'année prochaine par la mise en place des mercredis récréatifs...

En attendant, toute l'équipe d'animation du C.L.S.H. souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année...





Quelle gageure que de tenter de reproduire en noir et blanc, les réalisations des enfants, qui eux ont bien assimilé la palette des chatoyements d'un Guatemala si haut en couleurs !

## Devenir du presbytère ...



Par délibération en date du 30 novembre 2001, et par 11 voix contre une, le Conseil Municipal a décidé de la mise en vente du presbytère.

Depuis, la crise des médecins a pris les proportions que l'on sait, et cette situation préjudiciable à tous a amené le conseil municipal à réfléchir sur la façon de faire face à ce problème.

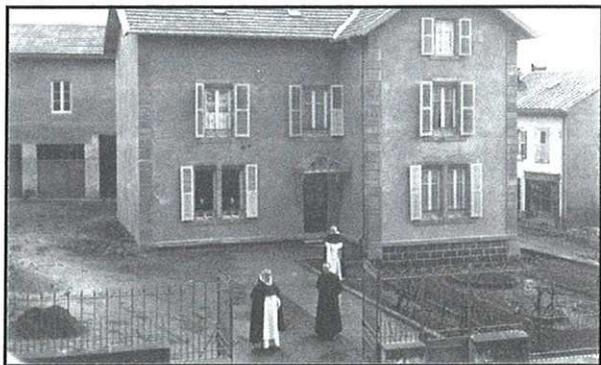
C'est dans ce cadre qu'a eu lieu une **réunion extraordinaire en mairie le samedi 15 décembre dernier**. Convaincu que seules des conditions incitatives permettront l'installation de médecins, le conseil municipal a décidé de vendre le presbytère, les annexes et le

terrain pour l'euro symbolique à tous médecins y installant un ou plusieurs cabinets et offrant les garanties nécessaires.

Cette annonce a immédiatement été transposée sur le site internet de la commune, puis communiquée au Syndicat des Médecins Libéraux. Celui-ci a trouvé l'offre intéressante et l'a à son tour inscrite sur son site internet.

Par ailleurs, la chaîne thématique «Demain» a été contactée pour relayer l'information, ainsi que le site internet et le magazine «Village magazine - l'acteur rural».

Nous sommes donc dans l'attente ...



1922 - le presbytère reconstruit

(Les photos du presbytère sont tirées du livre de Roger CORNIBE et sont visibles sur Internet : [www.val-et-chatillon.com](http://www.val-et-chatillon.com))

## Questions à Jacques LUCAS ...

*Jacques LUCAS a bien voulu se prêter au petit jeu de l'interview mené par Brigitte SABATIER ...*

Découvrir un autre monde, ... pour-quoi pas ?



Tout au long de la vie, on rencontre des gens d'horizons différents, riches d'expériences et d'aventures et - ce qui peut étonner de nos jours où c'est plutôt le « chacun

pour soi » - des personnes désireuses de les partager.

Depuis un peu plus d'un an, vit dans notre petit village une famille ayant vécu 20 ans au Guatemala et c'est dans cet état d'esprit que Jacques Lucas est venu raconter ce pays à nos enfants dans le cadre du premier **centre aéré** de Val et Châtillon dont le fil conducteur, durant la semaine, était l'Amérique Centrale.

**B.S. Les enfants ont été particulièrement impressionnés par les projections de diapositives sur le pays. Est-ce vraiment le pays de l'éternel printemps ?**

J.L. Oui, en effet, le surnom du pays de l'éternel printemps correspond bien à la réalité. La température moyenne est de 20° avec des pointes de 38° dans les régions côtières et bien sûr plus fraîche en altitude sur les massifs volcaniques. Rappelons que la chaîne des montagnes rocheuses qui traverse les Etats Unis du Nord au sud sur la côte ouest se termine en Amérique du Sud par la cordillère des Andes après avoir traversé l'Amérique Centrale. Et c'est pour cela qu'il y a 33 volcans (altitude du plus haut 4211 mètres) au Guatemala dont certains sont encore en activité. Le spectacle d'une éruption volcanique de nuit est

quelque chose de grandiose, de surnaturelle, de magique et c'est ce que j'ai entre autre essayé de partager avec les enfants. Malheureusement je n'avais que l'image, je dis malheureusement car une éruption c'est aussi un mouvement de lave incandescente, des bruits sourds d'explosion, des odeurs de soufre, arsenic et autres gaz, des retombées de poussières de lave, des craquements de failles.

(Suite page 17)



(Suite de la page 16)

### B.S. Un Haroun Tazief en second ?

J.L. A une époque, tous les mois, au moment de la pleine lune je montais de nuit sur le volcan Pacaya (2682 mètres d'altitude) pour assister à ses éruptions. Essayez d'imaginer le spectacle de ces éruptions nocturnes avec en arrière plan une pleine lune. Extraordinaire !

Mais pour en revenir à l'éternel printemps, c'est vrai que toute l'année, je dis bien toute l'année, il y a de la verdure, des plantes, des fleurs et des cultures. Comme c'est une région tropicale humide tempérée, il y a une flore luxuriante et une faune d'une très grande diversité. J'ai pu montrer aux enfants quelques photos de serpents, crocodiles, tortues, tarentules, perroquets, ocelot, pécarí, singe mais aussi



Plantation de coton

des cultures comme le café, le coton, l'hévéa, la canne à sucre, le maïs et des fleurs dont des multitudes d'orchidées qui poussent comme du chien-dent dans les arbres. Rappelons que le maïs, le haricot, la courgette, de nombreux piments, la tomate, la cacahuète, l'amarante et la vanille sont originaires d'Amérique Centrale.

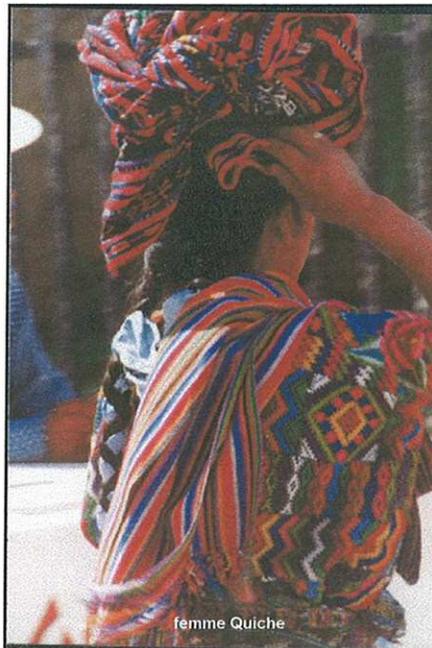
Il existe au Guatemala 14 variétés de forêt subtropicale et plus de 450 espèces d'arbres. C'est vrai qu'à la fin, c'est un peu lassant et on a envie d'un peu de contraste, de couleurs autom-



femme Tzutuhil

nales et même de froid et de neige.

Dans ce contexte, les Guatémaltèques qui sont en majorité des indiens descendants des Mayas (70% de la population), sont habillés avec des tissus très colorés, reproduisant symboliquement l'environnement immédiat. C'est pour cela que lorsque l'on débarque un jour de marché dans un village indien, c'est une peinture impressionniste que l'on découvre avec une mosaïque de petites touches de couleurs. Chaque village ayant ses propres couleurs et motifs, c'est en voyant les vêtements que portent les femmes que l'on reconnaît leur village d'appartenance, c'est leur carte d'identité culturelle et linguistique. Il y a plus de 26 groupes ethniques différents, donc 26 langues et



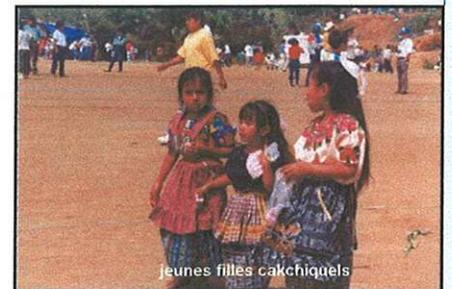
femme Quiché

35 dialectes. C'est aussi cette diversité et cette richesse que j'ai voulu transmettre aux enfants du centre aéré. Il convient de signaler que les Mayas (de 1000 avant JC à 900 après JC), bien avant l'arrivée de Christophe Colomb, avaient développé des connaissances avancées en astronomie, médecine, urbanisme, arts et architecture. Ils avaient également établi un calendrier étonnamment précis. Le pays n'est qu'un ensemble de sites archéologiques dont le plus important Tikal (découvert en 1848) est le seul au monde classé comme Patrimoine Mondial et Réserve Naturelle de l'humanité par l'UNESCO. Ses imposantes pyramides de 70 mètres de haut, dont la partie supérieure dépasse du manteau vert de la jungle, sont les vestiges concrets d'une grande civilisation au même titre que celle des Egyptiens.

Pendant la semaine du centre aéré, nous avons regardé aussi des diapositives de paysages, de lacs dont un volcanique, de jungle, de plages du Pacifique au sable noir, de cérémonies religieuses aussi bien catholiques qu'autochtones, de différents moyens de locomotion et transport, et de gens, des hommes, des femmes et des enfants.

### B.S. Beaucoup de commentaires font référence aux enfants.

J.L. C'est vrai que le thème des enfants m'intéresse beaucoup. C'est pour cela que j'étais parti, au départ, pour faire une série de reportages sur l'enfance dans les villes d'Amérique du Sud pour le compte de l'Unicef et l'Unesco. Je ne devais rester que 3 mois au Guatemala pour préparer mon voyage et j'y suis resté 20 ans. J'y ai rencontré des gens ordinaires mais qui se battaient dans tous les sens du terme pour défendre des valeurs authentiques, des idéaux et des envies de vivre voire de survivre.



jeunes filles cakchiqùels

### B.S. De quoi vit-on pendant 20 ans au Guatemala ?

J.L. Quand je suis arrivé, comme je ne parlais pas espagnol, j'ai travaillé comme photographe pour un journal local et une chaîne d'informations américaines. Puis toujours dans la photo, j'ai participé à la construction d'un pipeline dans la jungle du Petén. Ensuite ce fut la construction d'un port sur la côte Pacifique avec une société française (d'ailleurs la même qui réalise certains travaux d'infrastructure routière pour la portion du 4 voies Lunéville-Sarrebourg). Ce fut ensuite dans le secteur agrovétérinaire, pour toute l'Amérique Centrale (Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama) la République Dominicaine et Cuba. Pour une société anglaise ensuite, je me suis intéressé aux escargots (petits gris) avec la mise en place d'une ferme de 35 hectares et d'une usine de conditionnement. En même temps, j'ai créé, avec des fonds hollandais et européens une ONG (organisation non gouvernementale) travaillant entre autre

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

sur le marché équitable de Max Havelar et développant de l'assistance à des coopératives, petits paysans et artisans.

**B.S. Mais alors pourquoi être parti du Guatemala ?**

J.L. Quand nous avons décidé de rentrer en France, d'une part à cause de la santé de notre plus jeune enfant, et d'autre part en raison de la fin de plus de 30 ans de guerre civile Il faut comprendre qu'en tant de guerre il y a toujours un chef qui donne des ordres et qui se fait obéir, que ce soit dans l'armée, la guérilla, les groupes paramilitaires ou les escadrons de la mort. En temps de paix tout le monde est chef et c'est de l'anarchie, de la délinquance commune.

A ce propos, notre fille nous a demandé si en France elle aurait le droit d'aller toute seule à la boulangerie pour acheter du pain. Au Guatemala, à cause du séquestre d'enfants pour rançon, adoption clandestine ou trafic d'organes humains, elle était continuellement encadrée et surveillée.

**B.S. Un besoin de tranquillité et de respirer donc.. ?**

J.L. Oui, tout à fait. Pays de couleurs éclatantes, de bruits de tous genres, d'odeurs multiples, de sensations diverses, le Guatemala c'est aussi l'envers du décor. C'est aussi un pays corrompu, violent, où la loi du plus fort et du plus riche est la seule appliquée, où le secteur public ne remplit pas sa fonction car il n'en a pas les moyens (très peu de gens payent des impôts), où règnent les monopoles familiaux, où les riches sont très riches et les pauvres très pauvres. Tout est politique, les libertés individuelles sont bafouées continuellement, que se soit le



Guérilla sandiniste du Nicaragua

droit de vivre, de locomotion, de pensée, d'écriture, d'instruction, de culte, d'association, d'intégrité.

Pour information, comme l'école publique est quasiment inexistante, faire suivre à un enfant une scolarité comme dans une école primaire de Val et Châtillon coûte aux parents en droits de pré inscription à l'école française de Guatemala (750 élèves de maternelle au Bac) l'équivalent de 10 fois le SMIC, l'inscription annuelle 2 fois le SMIC et les mensualités 1 SMIC. Si les enfants sont trop « agités ou médiocres », c'est l'exclusion sans dédommagement économique (on peut appeler de l'éducation élitiste même si c'est l'école la moins chère). C'est pour cela que je me suis joint au groupe de parents du Val qui s'est battu pour dénoncer l'abus de pouvoir de l'inspection académique qui voulait supprimer un poste, car en France nous avons des obligations certes mais aussi des droits. Et il ne faut pas hésiter à se battre pour les faire valoir. Il faut être solidaire en général mais plus particulièrement devant l'injustice.

**B.S. Val n'a rien à voir avec l'Eternel Printemps, mais a un goût de paradis non ?**

J.L. S'il y avait un paradis sur terre, je serais déjà en train de faire la queue pour avoir un visa.

Mais je voudrais faire « passer le message » aux enfants tout particulièrement qu'en France au moins nous pouvons intervenir sur notre destin. En leur racontant le Guatemala, en leur faisant partager un peu de mes expériences, j'espérais les intéresser à quelque chose de différent, leur faire découvrir d'autres horizons, d'autres modes de société mais surtout leur donner l'envie de s'impliquer dans leur environnement immédiat. En France, on a cette liberté, et c'est vraiment une chance.

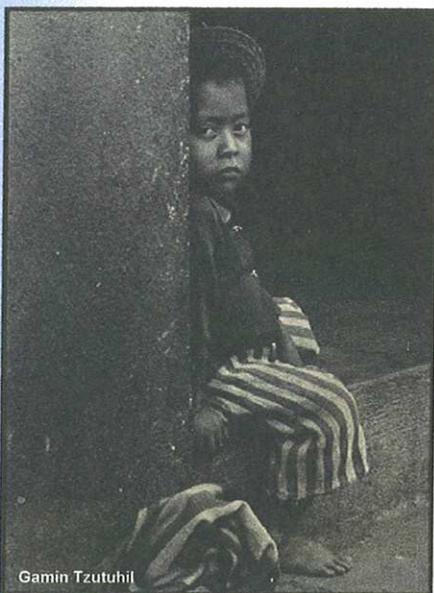
**B.S. En conclusion ?**

J.L. en conclusion, .....pas de moral, un peu de solidarité, de civisme et de respect d'autrui.

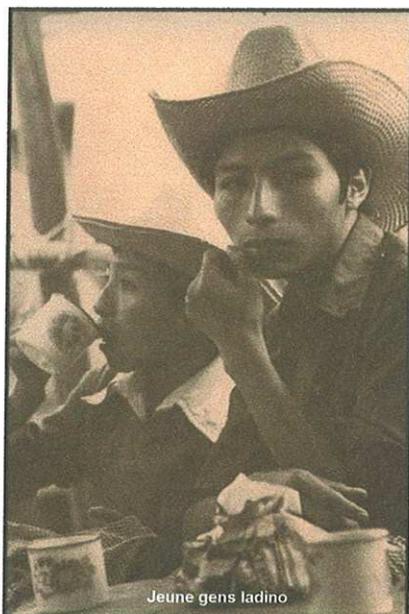
**B.S. Merci, et à bientôt Jacques LUCAS ...**



jeune fille métissée



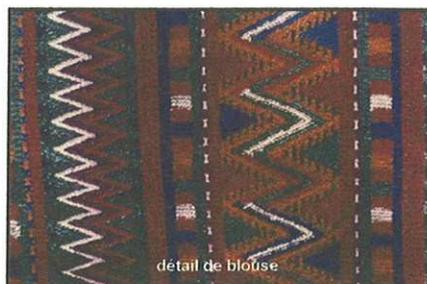
Gamin Tzutuñil



Jeune gens ladino



femme portant un catafalque



détail de blouse

# EURO – euro – EUR – €

Certes, nous ne faisons pas preuve d'originalité, mais à l'aube de l'année 2002, ce bulletin communal ne pouvait pas passer sous silence le passage à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier prochain.



Si nul n'ignore plus rien de l'euro tant les messages et les actions de sensibilisation ont été nombreux, la grande majorité d'entre-nous le redoute pourtant. Et celui qui a déjà reçu son relevé de banque en euro sait déjà qu'il a perdu des repères importants. Or, rien de tel pour être désorienté que de perdre ses repères, chacun sait aussi cela. Il va pourtant falloir s'adapter.

## L'euro, c'est facile

Pour cela, voyons le côté positif du changement. D'abord, on va pouvoir comparer les prix avec les pays voisins puisque le prix d'un même produit sera affiché avec la même monnaie. Par exemple, on pourra comparer les prix des coiffeurs allemands, italiens, belges ou français. Intéressant, non ? Ensuite, l'euro va paradoxalement militer pour la langue française ! D'une part, il y a deux syllabes à prononcer (contre une pour franc), et d'autre part, il y a un problème de liaison qui n'existait pas avec le franc. Ainsi, vous aurez l'air malin si vous dites cent z'euro(s) ou deux cents t'euro(s). Enfin, lorsque vous l'écrirez, vous vous poserez la question du E majuscule ou



non, de l'accord pluriel ou non ! Intéressant, non ? Pour les repères, c'est facile. Il faut en prendre d'autres. Par exemple, les prix euro seront à peu près équivalents aux prix franc des années 70. Il suffit donc de se rappeler combien coûtait la baguette de pain dans les années 70. Intéressant, non ? Ah, vous n'étiez pas nés en 70 ? Alors demandez à votre grand mère ! Comment ? elle compte encore en anciens francs ? Facile, il suffit d'enlever deux zéros !

## Plus sérieusement :

### Le 14 décembre 2001 :

avec l'opération « les premiers euros » les banques et les bureaux de poste proposent au grand public des sachets contenant 40 pièces en euros vendu 100 francs (15,24 euros).

### Le 31 décembre à minuit:

introduction officielle des pièces et des billets en euros dans les 12 pays de la zone euro.

### Le 1er janvier 2002:

l'euro est là. Les pièces et les billets sont mis en circulation pour que les paiements puissent être effectués en euros. Pour faciliter le retrait des francs, les commerçants commencent à rendre la monnaie en euros. Les paiements par chèques, virements et cartes bancaires se font uniquement en euros.

### Le 17 février 2002 à minuit:

à partir de cette date, tous les achats se font en euros. Les paiements en pièces et billets en francs ne sont plus autorisés.

### Après le 30 juin 2002:

on pourra échanger gratuitement les francs jusqu'au 30 juin 2002 auprès des banques, de la poste et de la Banque de France. Après cette date, il sera encore possible de changer gratuitement au Trésor Public ou à la Banque de France les pièces en francs pendant 3 ans et les billets en francs pendant 10 ans.



# Euro, français et orthographe

La **Délégation à la langue française** a souhaité que le **Conseil National de la Consommation** (C.N.C.) se prononce sur la dénomination du "cent" d'euro dans le langage courant et l'orthographe du pluriel du "euro".

## 1. Le cent d'euro

La centième partie de l'euro sera dénommée officiellement "cent" dans tous les pays faisant partie de l'union monétaire euro. En français, ce terme pourrait entraîner un risque de confusion. En effet :

- le terme de "cent" a beaucoup d'homonymes : on trouve en effet, outre cent, sans, sang, sens, etc.
- le problème principal vient évidemment de cent = centaine.

Ainsi :

- "500 euros" s'écrira "cinq cents euros"
- "0,05 euro" s'écrira "cinq cents d'euro"

**En conséquence, le C.N.C. recommande de recourir à la possibilité d'utiliser dans le langage courant un autre terme qui serait "centime d'euro".**

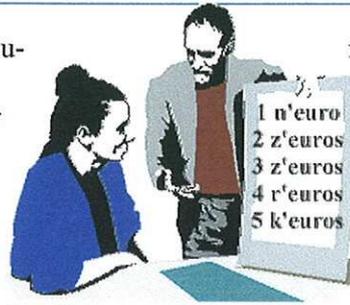


En ce qui concerne l'emploi de la majuscule et le pluriel, les mots euro et cent se comportent comme les autres noms communs.

On n'écrit donc *euro* avec une majuscule que si le mot commence la phrase.

En ce qui concerne l'emploi du pluriel, euro et centimes suivent les règles ordinaires. En conséquence, ils varient en nombre et prennent la marque du pluriel. On écrit donc: *un euro, des euros; un cent, des cents (ou centimes)*.

L'emploi du mot "euro" est donc très simple et ne pose guère de difficultés, sauf dans le cas de l'expression "*en euro(s)*", pour laquelle l'usage est quelque peu hésitant. Pour certains, le terme désignant l'unité monétaire reste au singulier, pour d'autres la marque du pluriel s'impose lorsque le sens l'appelle. Ainsi, on trouve: le cours du pétrole *en euro* (= libellé dans la monnaie européenne) et le cours du pétrole *en euros* (parce que le prix du baril de pétrole, qui est l'unité de référence, est de plusieurs euros). De toute façon, même dans ce cas, le



mot "euro" reste au singulier lorsque le montant ainsi désigné est inférieur à deux euros. Par exemple : le prix du pain en euro.

On dit 12,39 EUR "douze euros trente-neuf" ou "douze euros trente-neuf centimes".

Sauf circonstances particulières (comme les cours de mathématique ou la comptabilité), il vaut donc mieux éviter de dire "douze virgule trente-neuf euros".

12,50 EUR se dit "douze euros cinquante (centimes)".

Lorsqu'on l'exprime oralement, un nombre non entier est considéré comme comportant deux décimales (à moins qu'un degré de précision encore plus grand soit nécessaire).

Exemple :

Pour 8,1 EUR, on dit "huit euros dix" ou "huit euros dix centimes".

Il est préférable d'écrire également les deux décimales.

## Le symbole €

Le symbole graphique de l'euro, €, ressemble à un E traversé de deux lignes parallèles horizontales clairement marquées. Ces lignes font allusion à la stabilité du pouvoir d'achat de l'euro. Le symbole s'inspire de la lettre grecque epsilon et rappelle à la fois le berceau de la civilisation européenne et la première lettre du mot "Europe".



## Le code monétaire ISO

L'abréviation officielle de l'euro est EUR. Elle a été enregistrée auprès de l'International Standards Organisation (ISO) et sera utilisée dans toutes les opérations financières et commerciales, à l'instar des abréviations FRF (franc français), DEM (Deutschemark), GBP (livre anglaise) et BEF (franc belge). Son code numérique est "978".

## Comment écrire les montants

Pour les montants, on emploiera le plus souvent des chiffres. Dans ce cas, on peut utiliser le terme euro mais on peut aussi utiliser le code ISO ou le symbole €. Exemple : 1 euro; 1 EUR; € 1 (ou 1 €)

(Suite page 21)

(Suite de la page 20)

### Décimales, séparateur de décimales et séparateur de milliers

On utilise normalement la virgule comme séparateur de décimales.

Pour les montants accompagnés du symbole €, on utilise toujours 2 décimales s'il s'agit d'un nombre décimal d'euros. On n'écrit (et on ne dit) donc pas € 12,4 mais € 12,40.

En cas d'utilisation du code ISO, il n'est pas nécessaire d'écrire la virgule et les décimales si le montant ne comporte pas de décimales.

Dans certains cas, il peut toutefois être utile d'ajouter une virgule et 2 zéros.

Exemple : 2,00 EUR

On le fera de préférence lorsque le montant fait partie d'une série comportant d'autres montants à deux décimales. Il peut aussi être utile de mettre deux zéros après la virgule pour éviter toute confusion et limiter les possibilités de



fraude. Sur les formulaires bancaires, comme les chèques, les virements et les lettres de change, on écrit toujours deux décimales, même si ce sont des zéros.

De toute façon, il est recommandé de toujours écrire deux décimales si le montant se termine par un multiple de 10 centimes. On n'écrit donc pas 3,2 EUR mais 3,20 EUR.

Selon les normes de l'IBN, les milliers doivent être séparés par un blanc pour éviter toute confusion.

Exemple : 7 654 321 EUR

### Comment écrire les montants en toutes lettres

Pour écrire en toutes lettres des montants en euros et en cents, on indique d'abord le nombre d'euros puis le nombre de cents. Exemple : 628,54 EUR : six cent vingt-huit euros cinquante-quatre centimes.

23 766,08 EUR : vingt trois mille sept cent soixante-six euros huit centimes

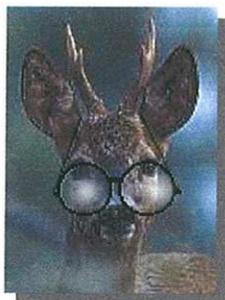
## La myopie du chevreuil (satire)

**Se prémunir en édictant des règles que d'autres doivent appliquer, et que tous vont payer, voilà le nouveau sport national. Avec, dans le rôle principal, le préfet représentant l'Etat. Avec, comme étendart, le drapeau Vigipirate.**

Prenons l'exemple de la distribution de l'eau potable et faisons le déroulé des mesures auxquelles nous avons dû nous soumettre et de celles qui sont en cours.

Présence de plomb dans l'eau. Solution ? remplacer les conduites de plomb. Mais ça ne suffit pas car l'eau est agressive. Solution ? installer une station de neutralisation. Oui mais, si on neutralise l'eau, on risque une contamination par la neutralité. Solution ? désinfecter l'eau. Oui mais ça ne suffit pas, la pollution peut provenir des sources. Solution ? instaurer des périmètres de protection des captages. Mais ça ne suffit encore pas. Il faut protéger plus efficacement les captages. Solution ? griller le périmètre des sources.

Et puis un jour, allez savoir pourquoi, un chevreuil myope enfonce le grillage du captage ! Alors c'est l'alerte générale. Interdiction de consommer de l'eau du robinet pendant deux jours. Distribution d'eau rationnée aux populations en attendant le résultat des analyses. Etude de résistance du grillage de protection. Remplacement par un grillage aux nouvelles normes qui viennent juste d'être concoctées et signifiées par une nouvelle circulaire du préfet, parce qu'on avait pas prévu la myopie chez les chevreuils !



Au fait, le chevreuil avait peut-être une barbe et un turban ? Dans le doute, il faut se protéger et chlorer l'eau au maximum, on ne sait jamais.



Il faut surveiller les installations. Faire des rondes. La nuit. Le jour. Acheter une mallette spécialisée pour contrôler la teneur en chlore qui doit être au top en tout point du circuit ... Aurait-on des problèmes pour faire appliquer tout cela ? pas de panique, la circulaire du préfet dit « en cas de difficulté dans l'application de ces mesures, prière de m'en avvertir ». En d'autres termes, si on ne dit rien, c'est qu'on assume pleinement ses responsabilités.

J'exagère ? A peine. Quatre pages d'une circulaire préfectorale donnant des instructions aux maires en ce qui concerne la surveillance et le traitement de la distribution d'eau potable sont arrivées en mairie au milieu du mois de novembre et préconisent à peu de chose près ce qui est dit ci-dessus. Ne vous étonnez donc pas si l'eau sent la javel.

Le vrai problème, c'est que toutes ces mesures prises au nom du principe de précaution ont un coût. Ne vous étonnez donc pas si le prix de l'eau augmente.

Que les fidèles lecteurs (et conservateurs) relisent l'éditorial du bulletin de décembre 97. J'y écrivais qu'à vouloir dégager ses responsabilités à tout prix, on allait finir par bloquer les rouages de notre société. Nous n'en sommes pas loin.

AG

## VANDALISME : Tout le monde est concerné !

A l'heure où les problèmes d'incivilité et d'insécurité sont enfin sur la place publique (et avant qu'un autre événement ne les occulte), il m'importe de rappeler que depuis de nombreuses années je dénonce la montée de dérives comportementales, notamment chez des mineurs de plus en plus jeunes. Plus récemment, dans la campagne électorale des cantonales, je disais ceci :

*« ... La montée de la violence et l'insécurité sont en hausse fulgurante et cette situation est devenue la préoccupation première de tous les français.*

*Mais les médias en général (particulièrement les télévisions) continuent de banaliser ! Et lorsqu'ils consentent à évoquer ces faits, cela ne dure jamais bien longtemps et on passe vite à autre chose ! C'est presque du fait divers sans importance ...*

*Les gouvernements, quant à eux, pratiquent la politique de l'autruche et continuent d'amplifier la baisse des effectifs de la gendarmerie, en tout cas de réduire sa présence dans nos campagnes. Savez-vous que la nuit, seuls deux gendarmes, dont un est un emploi jeune !, dans une voiture, sont sensés couvrir trois cantons, voire quatre ?*



*Sur le plan de la prévention, il semblerait, hélas, que rectifier les éducations, redonner des valeurs, soient une entreprise titanesque propre à décourager les plus convaincus des acteurs sociaux. Admettons. Mais au moins, faisons en sorte pour que les plus jeunes, ceux de nos écoles primaires et de nos collèges, aient les moyens d'échapper à cet engrenage dans lequel on ne respecte plus rien ni personne, dans lequel on ne mesure même plus le prix de la vie humaine !*

*Or, à l'heure où, pressés par la recrudescence de "faits divers" alarmants, nos grands élus découvrent la catastrophe, à l'heure où il conviendrait de prendre des mesures drastiques pour "resserrer les boulons", et bien que découvrons-nous ? la présomption d'innocence, celle qui va permettre au moindre petit malfrat de plastronner un peu plus devant le gendarme en réclamant un avocat, celle qui va renforcer d'avantage le sentiment d'impunité déjà largement développé ... »*

**Huit mois après, la loi sur la présomption d'innocence est sur la sellette grâce aux manifestations des policiers et gendarmes.**

Au mois de juin de l'année 2000, le Conseil municipal de Val s'exprimait sur ce sujet préoccupant en délibérant :

### **« Problèmes de vandalisme et d'insécurité**

*Le maire invite l'assemblée à s'exprimer sur les problèmes de vandalisme répétés et sur le sentiment d'insécurité ressentis par beaucoup administrés.*

*Du débat, il ressort que ces problèmes sont réels et mal acceptés par la population qui se pose des questions. La recrudescence d'actes de vandalisme perpétrés sur les biens et équipements publics apparaît à tous comme un fléau qui s'installe durablement eu égard à la faiblesse des moyens employés pour sévir lorsque les responsables de ces méfaits sont démasqués. Ce van-*

*dalisme, qui coûte très cher à la collectivité, semble le plus souvent être le fait de mineurs sur lesquels l'autorité parentale serait insuffisante, voire inexistante. L'ensemble des conseillers présents se refusent à considérer cette recrudescence comme une fatalité.*

*La répétition de ces actes de malveillance, l'absence de moyen pour en rechercher les auteurs et le sentiment d'impunité qui en découle engendrent pourtant des comportements fatalistes de la part des autorités locales, ce qui est très préoccupant pour l'avenir. En liaison avec ce qui précède, les cas de cambriolage semblent également devenir répétitifs. A cela s'ajoutent d'autres cas de destruction de véhicules, la nuit.*

*Quelques conseillers font état d'un potentiel de débordement de la part de certains administrés qui se sentent en insécurité, et se demandent s'il faut attendre la « bavure » pour agir.*

*Les actions des forces de gendarmerie sont évoquées. Il semble reconnu par tous qu'elles n'ont pas l'efficacité souhaitée.*

*L'évolution d'une société qui privilégie les libertés et les droits des citoyens au détriment d'autres valeurs morales comme les devoirs enlève quasiment tous moyens d'investigation à des gendarmes qui en sont réduits à ne relever que du flagrant délit avec, comme c'est le cas de la gendarmerie de CIREY-SUR-VEZOUZE, des moyens en constante régression. L'intervention systématique et régulière de*

*(Suite page 23)*

(Suite de la page 22)

*gendarmes motorisés (Brigade Motorisée de Lunéville) traquant essentiellement les usagers de la route ajoute au malaise. Les défaut de ceinture ou les excès de vitesse semblent des infractions trop faciles à relever pour des citoyens qui souhaiteraient voir leur police s'occuper aussi d'autres cas les préoccupant dans leur vie quotidienne.*

*En conséquence de ce qui précède,  
l'unanimité des conseillers présents :*

*Demande au maire d'alerter Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle ainsi que les parlementaires sur les problèmes évoqués en insistant sur le fait que ces dérives ne sauraient être minimisées comme cela semble être trop souvent le cas.*

*Demande à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle de vouloir bien se pencher sur les mesures susceptibles d'être prises en matière de prévention et de répression, ainsi que sur la situation de l'effectif de la gendarmerie de CIREY-SUR-VEZOUZE, souvent inopérante dans la circonscription compte tenu de son emploi au profit d'autres unités. »*

**Un an et demi plus tard, cette délibération n'a toujours pas fait l'objet de la moindre réponse du préfet ni de quiconque.**

**En revanche, la gendarmerie de Cirey, qui fait son travail, et plutôt bien puisque tous les protagonistes des affaires de Val ont été identifiés, aurait vraisemblablement subi quelques petits inconvénients de la part de sa hiérarchie. Qu'ils nous excusent. Là n'était évidemment pas le but recherché par la prise de position du Conseil municipal, conscient de son sous effectif et des carences de la justice.**

Combien y a-t-il eu, en France, de délibérations similaires prises par les Conseils municipaux ? des milliers, sans aucun doute. Sans résultat tangible ! Aujourd'hui, face à l'insupportable, prévu de longue date par tous ceux qui sont en contact avec les réalités de terrain, une certaine partie de la classe politique, préoccupée par les prochaines élections, a beau jeu pour dénoncer les carences de l'autre. Mais tous ont été au pouvoir à un moment donné. Ne l'oublions pas.

**Le vandalisme coûte cher à la société. Or, la société c'est nous, c'est vous. Toutes les déprédations constatées sont traitées et réparées ... avec l'argent du budget de la commune, donc avec vos impôts.**

**C'est pourquoi, tout le monde devrait se sentir concerné, et les parents en premier lieu.**



**TOUTE PERSONNE, TMOIN D'UN QUELCONQUE ACTE D'INCIVILITE, SE DOIT, NON SEULEMENT DE LE SIGNALER SANS DELAI A LA MAIRIE OU A LA GENDARMERIE, MAIS EGALEMENT DE FOURNIR LES PRECISIONS NECESSAIRES PERMETTANT D'APREHENDER LES AUTEURS.**

## GUATEMALA

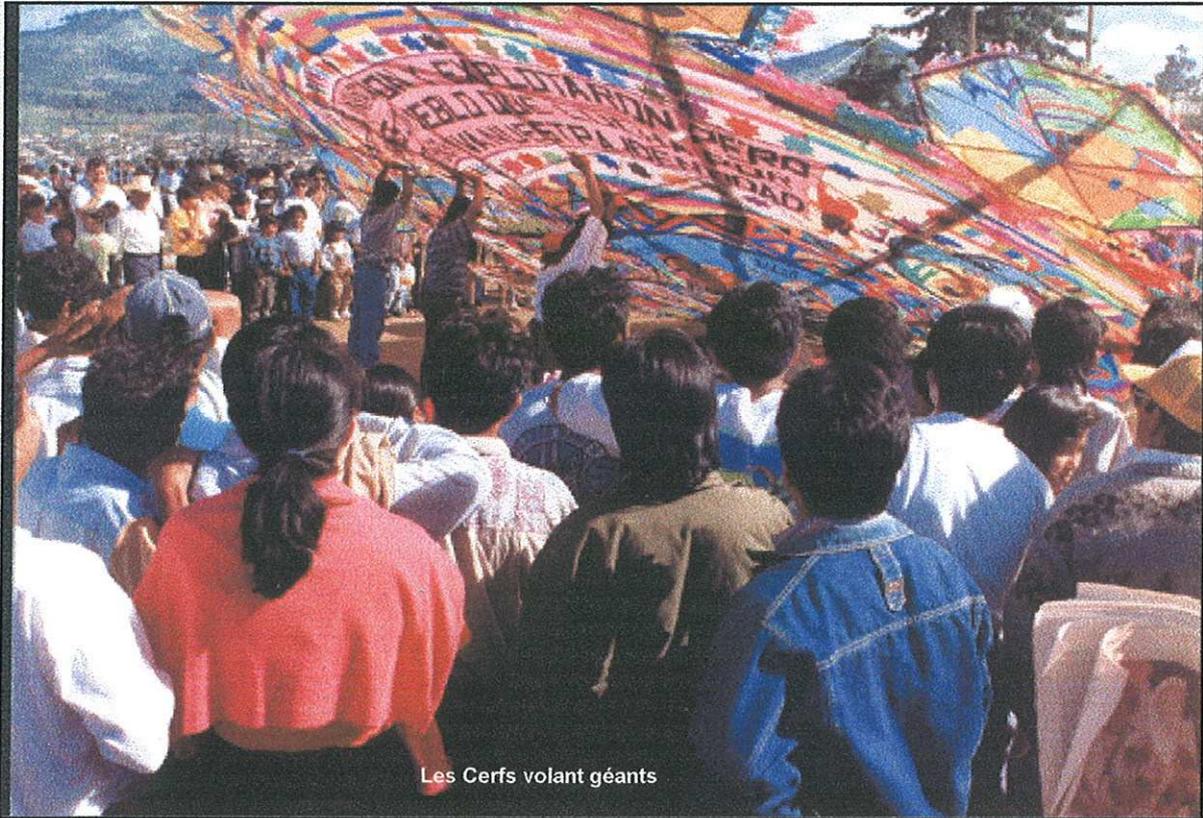


Guatemala : hélicoptère pour les déplacements dans la jungle

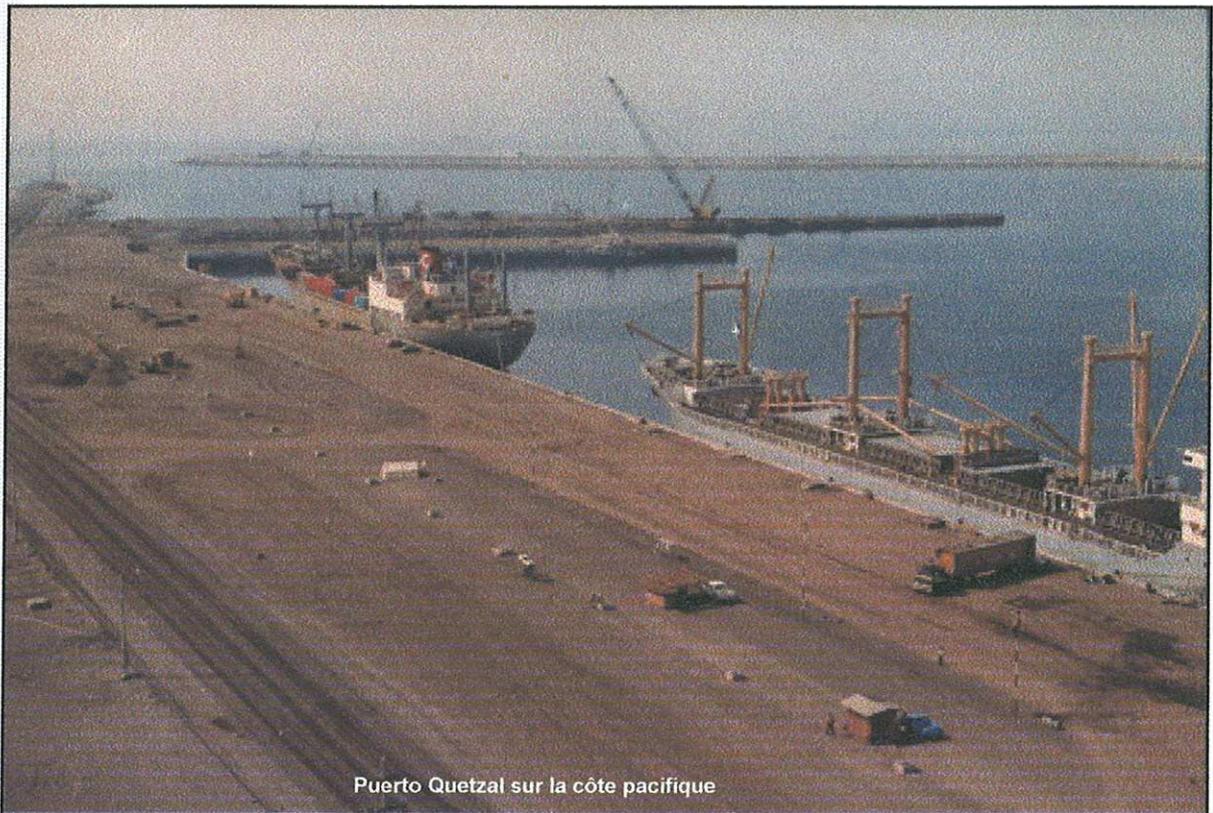


Poterie maya  
des terres basses

## GUATEMALA



Les Cerfs volant géants



Puerto Quetzal sur la côte pacifique

Photos : Jacques LUCAS

# L'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie

## Une avancée notable pour la condition des personnes âgées

Conformément à la loi du 20 juillet 2001, l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) entrera en vigueur le 1er janvier 2002 et se substituera à l'actuelle prestation spécifique dépendance (PSD)

**Il s'agit d'une réforme de grande envergure qui va permettre de passer d'un dispositif d'aide sociale aux personnes âgées à une véritable politique de soutien au vieillissement, gérée dans la proximité et dans une logique de qualité du service rendu aux personnes et à leur famille.**

Faut-il rappeler que la population vieillit : aujourd'hui, 20,4% des meurthe-et-mosellans ont plus de 60 ans; dans 20 ans, ils seront 30%.

Comment leur permettre de **bien vieillir**, de pouvoir choisir librement leur

# APA

lieu de vie en particulier lorsque la perte d'autonomie commence à se faire sentir? Le grand âge exprime des besoins qui ne peuvent être exclusivement satisfaits grâce à une solidarité familiale bienveillante. La solidarité collective doit aussi se manifester et contribuer ainsi à consolider le contrat social entre générations.

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle avait déjà témoigné cette préoccupation en anticipant la réforme de l'A.P.A sur certains aspects ; il tient à marquer la même volonté en s'engageant résolument dans la mise en oeuvre de la nouvelle prestation.

La loi sur l'A.P.A. est en effet ambitieuse, son objectif principal est de **permettre à chaque personne âgée de choisir de vivre chez elle dans des conditions dignes**. La loi introduit d'ailleurs un changement de conception majeur en raisonnant dans la perspective de l'autonomie et non plus dans celle de la dépendance. Plus attractive par ses conditions d'octroi, l'A.P.A l'est aussi par son montant. Un nombre plus important de personnes âgées pourront donc en bénéficier, avec un montant d'allocation plus élevé qu'actuellement. Face à des besoins mieux solvabilisés, il faut une offre de services de proximité plus importante, mieux structurée et sans aucun doute plus qualifiée.

A cet égard, l'A.P.A constitue également un enjeu économique.

### Les principales caractéristiques de l'A.P.A.

L'A.P.A. s'inscrit dans la continuité par rapport à la P.S.D. exclusivement sur deux points:

- d'une part, le conseil général est responsable de la gestion de la prestation
- d'autre part, l'instruction de chaque demande s'appuie sur une analyse personnalisée des besoins.

Par contre, elle n'a plus les caractéristiques de prestation d'aide sociale de la P.S.D.:

- le niveau de ressources n'est plus une condition d'attribution mais est pris en compte par l'intermédiaire d'une participation laissée à la charge de la personne. L'A.P.A s'adresse bien à toutes les personnes âgées dépendantes et non plus exclusivement aux plus démunies d'entre elles.
- les mécanismes de récupération sur succession et donation, qui ont montré leurs effets dissuasifs sur l'expression de la demande de P.S.D., sont supprimés

En outre, l'A.P.A. est étendue aux personnes âgées moyennement dépendantes classées en Groupe Iso Ressources (GIR 4)\* alors que la P.S.D. ne s'adressait qu'aux personnes relevant des GIR I à 3.

Par ailleurs, la loi sur l'A.P.A. introduit un droit égal sur tout le territoire

un barème national fixe, pour les personnes à domicile, le montant global susceptible d'être alloué selon le degré d'autonomie de la personne

GIR 1: 7000F / mois (1 067,14 €)

GIR 2: 6000 F / mois (914,69 €)

GIR 3: 4500 F / mois (686,02 €)

GIR 4: 3000 F / mois (457,35 €)

*Il est important de noter que ce montant constitue un droit de tirage, la personne âgée pouvant décider de n'utiliser qu'une partie du plan d'aide qui lui est proposé.*

Enfin, l'A.P.A. ne se limite pas à rémunérer l'assistance à domicile d'une tierce personne. Elle a également vocation à prendre en charge toutes dépenses concourant à l'autonomie du bénéficiaire : les frais d'accueil de jour, d'accueil temporaire, d'aides tech-

(Suite page 26)



(\*) La perte d'autonomie est mesurée en utilisant une grille nationale d'évaluation (AGGIR) qui comporte 6 groupes des personnes les plus dépendantes (groupe 1 ou GIR 1) aux personnes ayant conservé leur autonomie (GIR 6). Les personnes dans les groupes 1 à 4 relèveront de

(Suite de la page 25)

niques, d'adaptation de logement, de transport, de soutien psychologique...



*De toute évidence, ces ouvertures vont non seulement permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de cette prestation mais aussi de mieux solvabiliser la dépendance que dans le cadre de la P. S.D.*

En établissement, l'A.P.A. est destinée à couvrir le tarif dépendance de l'établissement qui comprend les dépenses d'aide à la vie quotidienne à l'exclusion de celles liées à l'hôtellerie et aux soins.

Rappelons que l'A.P.A. entre en vigueur conjointement à la mise en oeuvre de la réforme de tarification des établissements qui instaure précisément, en sus des tarifs actuels « soins » et « hébergement », un tarif dépendance.

#### Les conditions et procédures d'attribution de la prestation

##### Les conditions

Le droit à l'A.P.A. est ouvert à toute personne qui

- est âgée de 60 ans au moins
- réside de façon stable et régulière en France
- a besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

#### La procédure d'attribution de la prestation à domicile

Chaque phase de la procédure est encadrée par des délais, sachant qu'en cas de non respect du délai global de 2 mois, l'allocation est réputée accordée.

A titre d'information, dans le régime P.S.D, les décisions ne pouvaient qu'être rarement prises dans un délai inférieur à 2 mois compte tenu des étapes successives à franchir dans l'instruction d'un dossier.

##### **A - L'instruction administrative**

La phase administrative en amont de la décision est allégée par rapport à la P.S.D. : le nombre de justificatifs à produire par la personne est limité. Elle pourrait donc être d'autant plus rapide si le demandeur est épaulé dans la constitution du dossier par les Points Accueil Information Services (PAIS) ou les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), ce qui permet de déposer d'emblée un dossier complet.

##### **B - L'évaluation médico-sociale à domicile**

Comme dans le cadre de la P.S.D., elle doit être réalisée par une équipe médico-sociale qui se rend au domicile du demandeur, évalue sa perte d'autonomie et élabore le plan d'aide adapté à ses besoins.

##### La mise en oeuvre conjointe de

#### l'A.P.A. et de la réforme de la tarification

##### *- la réforme de tarification*

Après avoir fait l'objet de nombreux débats et amendements, la réforme de la tarification, qui

prend tout son sens a v e c

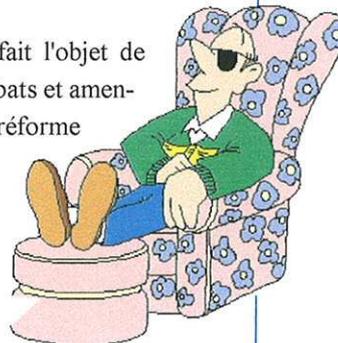
l'A.P.A.,

entre en vigueur au 1er janvier 2002.

Cette réforme conduit à fixer, pour chaque établissement, 3 tarifs

- un tarif hébergement, arrêté par le président du Conseil Général, et financé par le résident le cas échéant avec l'aide de ses enfants et/ou l'aide sociale départementale
- un tarif dépendance, arrêté par le Président du Conseil Général, financé par l'A.P.A. sous réserve d'une participation laissée à la charge de la personne
- un forfait soins, arrêté par l'autorité compétente de l'Etat et financé par l'assurance maladie

Les budgets des 60 établissements d'hébergement de personnes âgées vont devoir être repris selon cette nouvelle ventilation.



## **P.A.I.S. (Points Accueil Informations Services)**

- Vous êtes âgé(e),
- Vous êtes handicapé(e),
- Vous êtes confronté(e) à des difficultés dans votre vie quotidienne,
- Vous vous interrogez sur vos droits,
- Vous cherchez un interlocuteur :

Pour vous, le **Conseil Général** a mis en place le **Point Accueil Informations Service (PAIS)**

Leurs animatrices, spécialement formées sont là pour :

- vous écouter et vous informer
- vous orienter vers des organismes et des professionnels compétents



(Suite page 27)

(Suite de la page 26)

- si besoin, vous accompagner dans vos démarches administratives, en vous aidant à remplir les dossiers correspondants
- vous informer sur les services d'aide à domicile et les établissements de votre secteur (maison de retraite, foyer d'hébergement, CAT, maison d'accueil spécialisée ...)

## COMMENT ?

- Par des permanences délocalisées (se renseigner au PAIS)
- par téléphone au PAIS : **03 83 74 44 21** (PAIS de Lunéville)
- en visite à domicile



## L'A.D.M.R.

Vous êtes en difficulté flous sommes là pour vous aider, vous conseiller, et trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

### Aide-ménagère:

Ce service s'adresse à toutes les personnes retraitées qui peuvent bénéficier d'une aide financière. Le coût horaire est déterminé en fonction de vos ressources par la caisse de laquelle vous dépendez. Les sommes payées sont déductibles des impôts. Le nombre d'heures accordées varie en fonction de votre dépendance. Au delà de 29 heures, nous demandons l'intervention des services départementaux pour l'étude d'un dossier "P. S. D." (Prestation Spécifique Dépendance) qui deviendra: "A.P.A." (Aide aux Personnes Âgées) au 01.02.2002. Si votre dossier est accordé, vous bénéficierez d'une prestation qui vous est versée mensuellement et qui couvre vos besoins.

### Domicile Service:

S'adresse à toutes les personnes seules ou en couple qui n'ont pas atteint 70 ans. Le nombre d'heures est illimité. Le coût horaire est de 61 francs tout compris (déductible des impôts).

### Mandataire :

Toutes les personnes peuvent en bénéficier. Nous mettons une personne à votre disposition et vous êtes son employeur. La partie administratrice est assurée par nos services: bulletin de salaire, Urssaf. . . Le prix horaire est de: 59,66 francs avec exonération ( plus de 70 ans). Les sommes sont déductibles des impôts à 50%.

### Travailleuses Familiales:

Elles interviennent auprès des couples ou des personnes seules qui rencontrent des difficultés: grossesse, enfants en bas âge, hospitalisation.. Le coût horaire restant à charge de la famille est déterminé par le quotient familial de celle-ci.

### Adomi:

Un accord entre Mutuelles vous permet si vous êtes mutualiste, sans condition d'âge, de bénéficier d'un certain nombre d'heures gratuites lorsque vous relevez d'une hospitalisation.

### Siad: (soins infirmiers à domicile)

Sous le contrôle d'une infirmière coordinatrice et des aides soignantes diplômées, ce service permet de maintenir les personnes chez elles tant qu'elles ne relèvent pas de soins hospitaliers. Les aides soignantes ne font en aucun cas le travail des

infirmières libérales.

### Service Repas:

il est d'un grand secours pour les personnes qui rencontrent des difficultés sur ce point. il peut être livré tous les jours (dimanche compris). Vous établissez vous-même le rythme de vos repas. Il suffit que nous soyons prévenus la veille au soir. Ensuite, c'est avec la personne qui apporte le repas que vous déterminerez le suivi. Le prix actuel du repas est de 45 francs. Les repas sont payés chaque fin de mois à la personne qui assure le service, quel que soit le nombre de repas

### Télé- alarme:

Ce service sécurise les personnes isolées ou malades ainsi que leurs familles

Nos intervenantes sont particulièrement appréciées par leur sérieux, leur dévouement, leur présence auprès des personnes chez, lesquelles elles interviennent.

Pour plus de renseignements, contactez:

Madame **WERNERT Josiane**  
: 03.83.42.52.99

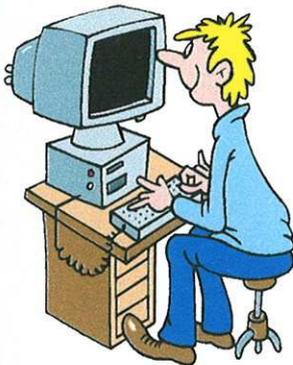
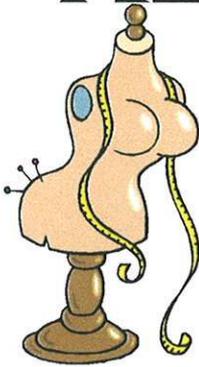
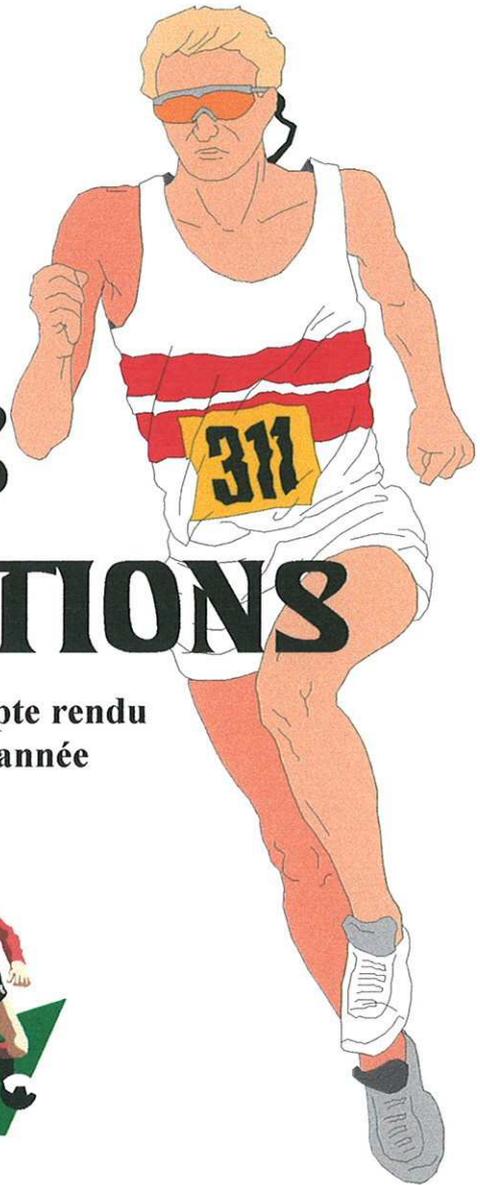
Monsieur **ROUILLON J M.** :  
03.83.42.60.74 (télé - alarme)



# LA VIE DES

# ASSOCIATIONS

au travers de leur compte rendu  
d'activités de fin d'année



## CLUB VOSGIEN Association Vezouze CIREY VAL

L'année 2201 aura connu une intense activité, et ses membres actifs ne se sont pas beaucoup promenés cette année.

Beaucoup de travail et les membres du C. V. de Val et Châtillon ont largement répondu présent. On les a rencontrés sur les sentiers, bien sûr car le réseau est loin d'avoir retrouvé sa vraie place, car la forêt est encore bien malade et offre encore un spectacle hostile aux promeneurs. Si une partie du travail de réhabilitation de nos sentiers était en bonne voie, une deuxième catastrophe se produit avec cette maladie qui touche l'épicéa. Par place tout est à refaire à nouveau, et inlassablement un équipe reprend le travail. On y arrivera un jour, mais ce sera long et parfois pénible....

Et puis en 2201 il y a eu l'indispensable travail d'entretien de notre Refuge, ou nos anciens se dépensent sans compter pour garder intact l'accueil du randonneur ou des familles qui viennent se ressourcer en pleine

nature.

N'oublions pas non plus l'Euro Rando qui a traversé notre secteur pour cet incroyable périple qui a vu des dizaines de milliers de Randonneurs traverser les sentiers d'Europe pour se rendre au final < STRASBOURG >

Oui l'année 2201 aura montré le dynamisme du Club Vosgien, et malgré les ans... son étonnante vitalité.

Cette photo nous montre une équipe du C. V. presque tous de Val et Châtillon au travail. Pour la réfection totale de la passerelle qui traverse le ruisseau du Val entre la Gagère et la Fourchue Eau.

Que 2002 nous garde tous en forme ... pour continuer l'oeuvre de nos anciens qui avec Monsieur Camille Parmentier un certain 31 août 1931 avait lancé à Val et Châtillon la



première section du Club Vosgien en Meurthe et Moselle.

Le Président : Georges EPPE

Comme toute les années, nos manifestations « classiques » organisées pour les enfants scolarisés à l'école de Val et Châtillon ont rencontré un vif succès : rencontres interscolaires, kermesse, carnaval et St Nicolas.

Par ailleurs, et nous en sommes particu-



## L'U.S.E.P.

lièrement fiers, nous avons pu aider l'école de Val et Châtillon à concrétiser son projet d'école (1998-2001) qui était un séjour au Futuroscope de Poitiers pour les jeunes de CE et CM. Les enfants en sont reve-

(Suite page 30)

(Suite de la page 29)

nus enchantés et fatigués, mais vraiment satisfaits de cette expérience lointaine et c'était pour les organisateurs la meilleure récompense que l'on puisse souhaiter. Afin de pouvoir compléter le financement du projet, nous avons organisé 2 lots qui ont bien répondu aux attentes.

Nous commençons l'année scolaire 2001/2002 avec une quasi nouvelle équipe pédagogique à qui nous renouvelons notre entière collaboration et participation pour tous les projets à venir.

Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes physiques ou morales présentes soit par leur par-

ticipation soit par leur aide à toutes les manifestations de notre petite association, et tout particulièrement à l'ancienne équipe pédagogique, la JS de Val, le Comité des fêtes et la mairie de Val et Châtillon. Tous les

enfants et nous-mêmes leur en sommes très reconnaissants.

Bonne et heureuse année à tous

**La présidente :**



## LES AMIS DE MACHET Chantier d'insertion & SCIERIE DE MACHET Entreprise d'insertion

L'an passé, nous écrivions « Les années se suivent mais ne se ressemblent pas », eh bien cela est vrai ! En effet, il n'y a pas eu de nouvelle catastrophe fin 2000 et fort heureusement. Cela a permis de nettoyer une toute petite partie de nos belles forêts et vergers. Toutefois, il y a encore beaucoup de travail dans les années à venir.

En mai 2000 nous avons acquis une scie mobile qui a donné un bon coup de main à la vieille dame qu'est MACHET. Nous avons acheté cette scie mobile avec le concours de la Fondation VIVENDI, du Conseil Général et de la Direction Départementale du Travail. Après être restée 4 mois à PETITMONT elle s'est beaucoup déplacée, de

VAL ET CHATILLON, où elle fait revivre le site de la Cotonnière, elle est allée sur BLAMONT, CIREY sur VEZOUZE, FREMONVILLE, le secteur de NIDERHOFF, SAINT-QUIRIN, LAFRIMBOLLE, MAIZIERES LES VIC, et autres. En ce moment, elle se trouve à ROMBACH LES DIEUZE. Elle tourne dans un rayon d'environ 50 km autour de VAL ET CHATILLON.

Il faut savoir que nous pouvons la déplacer chez les particuliers, les agriculteurs ou les entreprises à partir de 10 à 15 m<sup>3</sup>. Elle est autonome puisqu'elle fonctionne grâce à un groupe électrogène. Nous avons continué à nous équiper en achetant tracteur, remorque,

treuil, etc. Cela nous permet de travailler plus facilement en forêt. La remorque et le tracteur nous permettent de livrer le bois de chauffage que nos équipes façonnent en forêt.

Que ce soit à la scierie de Machet ou sur la scie mobile, les sagards sont à votre service pour du sciage à façon ou toute autre commande. Comme l'an dernier, pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas fait de porte ouverte à Machet. Nous espérons quand même ouvrir nos portes le 15 août 2002 et vous accueillir à nouveau sur le site de « MACHET dans son écrin de verdure » pour une « journée sylvestre ».

Quant à notre vieille dame qu'est MACHET, elle se porte bien. Elle continue à travailler pour les particuliers et les professionnels. Les plus anciens écrits que l'on ait retrouvés sur Machet datent du 16<sup>ème</sup> siècle. Sur le site de Machet, existait depuis lors au moins, une

(Suite page 31)

(Suite de la page 30)

scierie qui, avec la scierie de Mauvais et la scierie de la Boudouze desservait la forêt de Bousson. On peut donc dire que le site de Machet est voué au sciage du bois depuis cette lointaine époque voire, peut-être plus.

Mais revenons à notre époque et n'oublions pas de parler du chantier d'insertion composé de CES et de chefs d'équipe en CEC. Pour l'instant, le chantier travaille en forêt pour l'ONF. En ce moment, nous faisons du démantèlement de houpplier. Avant cela, le chantier a

fait du bois de chauffage pour la commune de PETITMONT. Le chantier d'insertion peut travailler pour les collectivités locales et a été dernièrement sollicité par VAL ET CHATILLON pour refaire prochainement le parcours de santé.

D'ailleurs, nous remercions ici la commune de VAL ET CHATILLON pour son soutien.

Notre bureau est installé sur le site de la Cotonnière à VAL ET CHATILLON. Et en tout état de cause, pour vos prochains travaux, n'hésitez pas à venir au bureau pour passer vos commandes, nous y avons peut-être déjà tout prêt ce qu'il vous faut. La secrétaire sera heureuse de vous y accueillir tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Le Directeur : J.F. MONNIER



## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE



La désastreuse tempête du 26 décembre 1999 qui a détruit près de 80 % de nos forêts n'a pas, de toute évidence, causé de dégâts dans la faune locale : cerfs, chevreuils, sangliers, renards se sont remarquablement adaptés à leur nouveau biotope et l'ont exploité au mieux en y

trouvant une nourriture abondante et des gîtes très sûrs.

Les chasseurs, avec l'aide de leurs chiens, ont eu bien du mal à débusquer le gibier, mais ils y sont parvenus puisque le plan de chasse accordé a été réalisé. En raison du triste état de la forêt,

même, après une exploitation encore partielle, des mesures de précaution et de prudence extrêmes ont dû être prises. Les chasseurs sont des gens responsables, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Les consignes sont draconiennes : tir fichant obligatoire, angles de tir à respecter, interdiction de tir en direction des habitations (proches ou éloignées) et des chemins, signalisation de l'action de chasse par la pose de pancartes sur les chemins ouverts, etc...

Ces consignes sont scrupuleusement respectées. Elles s'ajoutent à de nombreuses contraintes réglementaires telles que : respect d'un plan de chasse par la pose de bracelets de marquage (8 catégories différentes suivant l'espèce, l'âge, le sexe des animaux chassés),

(Suite page 32)

(Suite de la page 31)

coût de plus en plus important des taxes imposées pour payer les dégâts causés par le gibier (14.000 francs rien que pour notre association en 2001). La chasse devient petit à petit un loisir de moins en moins accessible aux

jeunes qui s'y intéressent. Elle est pourtant et restera toujours le meilleur moyen de réguler les espèces pour arriver à un équilibre raisonnable entre la faune et la flore. A moins bien sûr, que l'on veuille réintroduire le loup... Les chasseurs sont conscients du

rôle qu'ils ont à tenir dans cet équilibre et essaient de s'en acquitter au mieux contre vents et marées.

Meilleurs voeux à tous.

Le Président, Roland DARDAINE

## FANFARE DU VAL

Une fois encore je viens parler à tous de notre fanfare du Val.

Oui, elle est encore là, en fonction malgré toutes les difficultés que nous procure l'époque à laquelle nous vivons.

Elle assure toujours bien des services, dans de nombreux pays, ce qui lui vaut l'apport de généreuses félicitations, empreintes de satisfaction. A qui devons nous cet état de continuité ?

La fanfare a des chefs et sous-chefs bien dévoués et une équipe d'anciens et anciennes qui ne le sont pas moins. Grandes félicitations à eux. Il y a aussi à féliciter tous ces jeunes enfants et leurs parents qui fréquentent notre fanfare. Ceux également qui l'ont fréquentée, mais hélas le temps passe et ainsi combien de petites filles sont maintenant maman ! Combien de jeunes garçons sont forcés de quitter le Val pour avoir du travail !!!

La fanfare n'a pas de revenu propre pour vivre, heureusement la subvention communale est là ainsi que la substantielle attribu-



tion de l'A.M.C. du Val, les municipalités de Petitmont, Pexonne, et l'association du Souvenir Français de Lafrimbole sont aussi nos généreuses donatrices. A tous et toutes un grand merci.

Il y a 18 ans que notre Maire, Monsieur Alain GERARD remettait sur pieds la nouvelle fanfare du Val. Je me suis trouvé rapidement à ses côtés !... Mais il y a 18 ans !! maintenant me voilà atteint par la limite d'âge et avec les aléas de la vie j'ai perdu les possibilités de mon activité,...

Heureusement, à la fanfare je

possède un excellent ami, René BOUQUET qui fait tourner l'ensemble avec compétence et dévouement. C'est très bien René, et grand merci à toi aussi.

A l'aube de 2002, je ne veux pas quitter ce papier sans adresser à tous les renards, de la part de la fanfare et de la mienne, toute la sympathie et les meilleurs voeux pour l'année qui va éclore. Bonne année et bonne santé les amis.

Le Président, André DENIS

## VAL CROSS

Comme l'an passé, les Gars du Val Cross ont fait leurs sorties habituelles, c'est à dire les Sports Loisirs, la Corrida d'Heilcourt et quelques courses en Moselle.

Par ailleurs, le club se porte tou-

jours aussi bien, une très bonne ambiance y règne avec un groupe de dix neuf adultes et quatre enfants. Les entraînements se font toujours les samedis à 14 heures. Le 13 mai 2001, la finale Sports Loisirs s'est très bien passé; plus de 750 coureurs et 500 spectateurs, que l'on remercie de leur présence.

Depuis que la finale se déroule en nos lieux, le club voit s'accroître le nombre de participants. Et je tiens à ajouter que cette évolution est due entre autre, à l'aide de nos bénévoles : le personnel du cross, l'étoile cycliste, les pompiers de Cirey-sur-

(Suite page 33)

(Suite de la page 32)



Vezeuze, et de Sainte Pôle, le président de la JS Val Monsieur Christian BERNARD dit "Riton" et

Monsieur Roger ADRIAN. Une évocation pour le cuisinier du club qui a su nous montrer et appliquer ses talents, en faisant 300 repas le jour de la course.

Donc, à toutes ces personnes, nous donnons rendez-vous l'année prochaine, à la finale Sports Loisirs, qui se déroulera à nouveau au sein de notre canton,

**Le dimanche 12 mai 2002.**

Date à ne pas manquer.

Je tenais à dire que, grâce à la participation des personnes qui ont bien voulu nous prendre le calendrier, nous allons pouvoir acheter des tenues qui représenteront encore mieux le club du Val Cross.

Pour conclure, tous les membres du cross vous souhaitent leurs meilleurs voeux ainsi qu'une bonne santé. N'hésiter pas à venir le dimanche 12 mai 2002.

Le Président, Gilbert DURAND



L'année qui vient de se terminer a été axée sur la famille.

L'Assemblée Générale d'Angers en a été pour preuve. Monsieur CHIRAC, Président de la République a de nouveau défini la famille et montré la place importante qu'elle a dans la société.

**F** comme Fêtes de famille (St Nicolas, Noël)

**A** comme Avenir de la famille

**M** comme Milieu rural. Les familles souhaitent l'amélioration du cadre de vie

**I** comme Intégration – Initiative des retraités pour transmettre des valeurs et vivre leur rôle de grands parents

**L** comme Lois de politiques familiales revendiquées par le mouvement Familles Rurales

**L** comme Loisirs familiaux auxquels chacun veut consacrer plus de temps dans notre vie familiale.

**E** comme Evolution des rôles parentaux et Education des enfants.

Bien que modestement au niveau de notre association, dans le cadre de l'ensemble des activités d'une manière comme d'une autre, nous partageons nos valeurs, échangeons nos responsabilités parentales, de ce fait, les familles s'associent et s'engagent pour demain.

Bien que les effectifs de l'association soient toujours très préoccupants, nous avons agrandi le champ des activités. Ont été mis en place cette année :

#### Une activité GYMNASTIQUE

– Les séances de « Gym » ont lieu tous les jeudis de 20 h à 21 h. Pour les personnes intéressées, s'adresser auprès de madame HALBEHER Christiane.



#### Une activité INFORMATIQUE

– Le site informatique de l'école est mis à disposition des usagers tous les

## FAMILLES RURALES

vendredi de 20 h à 22 h. Il est ouvert à tous. Pour tous renseignements, prendre langue auprès de messieurs CORNIBE ou LUCAS.



#### Un CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

– Ce centre a été ouvert du 29 octobre au 03 novembre pour les jeunes de Val âgés de 6 à 11 ans. L'encadrement était

(Suite page 34)

(Suite de la page 33)

assuré par des animateurs titulaires du BAFA, ou en cours de perfectionnement.

Pour ce qui est de l'animation des autres clubs, l'année n'a pas donné lieu à de faits particuliers.



sent tous les mardis. Pas beaucoup d'interruption tout au long de l'année. Leur passion toujours aussi prenante les met dans l'obligation de ne pas faire l'école buissonnière le mardi !



drés par Mme ISSELE (directrice), CHAROLET Rosette (directrice adjointe en formation) et animateurs : Melle ETIENNE Delphine et M DUPRE Kévin. Les enfants ainsi que les animateurs ont été enchantés du déroulement du centre. Des réalisations ont été confectionnées par les enfants : tambourins, cerfs volants, pignatas (poupées), le thème étant l'Amérique Centrale.

Pour clôturer cette activité, une petite fête a été organisée. Les enfants ont été très heureux de présenter les objets qu'ils avaient fabriqués avec application et surtout empressés de les montrer aux parents.

Le thème du GUATEMALA a vivement intéressé les enfants.

Monsieur LUCAS et Madame SCHMITT, avec beaucoup d'investissement sur leur temps personnel, ont contribué en s'associant à l'équipe, à la réussite du fonctionnement du CLSH.

A présent, nous réfléchissons quant à la poursuite du CLSH.

Il est vrai que ce fut bénéfique à tous points de vue pour les enfants et félicitations pour l'encadrement des enfants.



### CLUB 3 AGE

– Réunion tous les quinze jours, les mercredis de 14 h à 17h30. La journée choucroute organisée de main de maître par son président fut un succès. Les amis du club des aînés de Sarrebourg étaient venus nombreux. D'après les anciens, les journées choucroute d'autrefois étaient fréquentées d'une manière plus conséquente. Pourtant, une bonne choucroute, c'est très convivial !

### CLUB FEMININ

– Les séances de travail et de loisirs se sont déroulées tous les quinze jours les mercredis. Diverses animations ont ponctué l'activité du club. Toujours le problème de la relève. Pourtant, aux dires de certains, le point de croix c'est très joli et recherché. Pourquoi ne pas venir le réaliser soi-même !



### CLUB COUTURE

– C'est un club qui est encore jeune, qui bénéficie pour l'instant de l'oxygène nécessaire pour être actif et respirer la joie de vivre pour créer et proposer leur travail. L'exposition présentée à la



journée « Portes Ouvertes » de l'association MEMOIRES DU TEXTILE le 15 août fut une réussite. Les effectifs s'étoffent, des adhérents rejoignent le club.

### SCRABBLE

– Les membres sont toujours aussi assidus et passionnés. Ils se réunis-

### COMMENTAIRES SUR LA MISE EN PLACE DU CLSH

Différents éléments ont conduit à réfléchir à la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Le nombre d'enfants scolarisés à VAL (78 en 2000/2001). Très peu partent en vacances (en famille ou en centre). Les enfants restent sur la commune durant les grandes et petites vacances.

Une mère de famille, en 1996, a organisé de façon informelle et bénévolement un séjour dans un gîte des environs (12 enfants y ont participé) ? Le séjour étant concluant, une étude a été mise en place progressivement pour renouveler cette expérience. Une enquête réalisée conjointement avec l'équipe de Prévention Spécialisée du TAMS de Lunéville et l'assistante sociale du secteur de Baccarat, il s'avère que 42 familles ont rempli et retourné un questionnaire. Il en résulte que : 51 enfants entre 7 et 14 ans participeraient aux activités du CLSH

46 enfants fréquenteraient le CLSH les mercredis après midi.

37 enfants le fréquenteraient pendant les petites vacances

43 enfants durant les grandes vacances.

Il se dégage de cette enquête un réel intérêt des familles. C'est pourquoi, à titre d'essai, un CLSH a été mis en place pour les vacances de la Toussaint du 29/10 au 03/11.

L'association bénéficie du soutien des membres du CCAS, de la municipalité, de deux éducatrices de l'équipe de prévention spécialisée ainsi que de l'assistante sociale du secteur pour concrétiser ce projet.

36 enfants ont fréquenté le CLSH durant ces vacances. Ils étaient enca-



### INFORMATIONS

Dimanche 03 mars 2002, à la salle des fêtes, journée choucroute.

Le podologue pédicure consulte toujours tous les deux mois, le dernier samedi.

Prochaine consultation : samedi 26 janvier 2002. Rendez-vous auprès de FERRON Geneviève au 03 83 42 67 96.

En ayant une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté et une attention particulière pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite, les membres de l'association souhaitent à toutes et à tous une très bonne et heureuse année.

Le président : Jean-Marie FERRON

**Amis sportifs,**

En cette année , centième anniversaire de la loi de 1901 sur les associations, la JS Val se porte bien.

Comme je vous l'avais laissé entrevoir lors du bulletin municipal antérieur, la JS Val était sur de bons rails. En effet, les résultats de la saison 2000/2001 ont été à la hauteur des espérances du club puisque l'équipe a terminé à une honorable 2° place en championnat de 3° division.

Une nouvelle saison vient de débuter, les objectifs du club sont pour l'instant respectés (à savoir, une place dans les 2 premiers) puisqu'à l'heure actuelle l'équipe est classée 2° de son championnat. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si il n'y avait pas une petite ombre au tableau. En effet, le club serait en droit d'émettre des prétentions afin d'accéder à la division supérieure. Malheureusement, la Ligue Lorraine de Football nous oblige à être en règle vis à vis des règlements.

Pour mémoire, l'accession en 2° division n'est possible que si le club possède un **arbitre officiel**

ainsi qu'une **équipe de jeunes**. Ces deux conditions n'étant pas réunies actuellement, il nous est impossible d'accéder à la 2° division d'où une frustration certaine parmi les joueurs et l'encadrement. L'équipe dirigeante est à la recherche d'un arbitre afin d'être en règle pour la prochaine saison. Avis donc aux amateurs.

Quand à l'équipe de jeunes, elle se fera dès qu'un arbitre sera trouvé. Côté effectif, deux nouveaux joueurs sont venus enrichir l'équipe. Le 1<sup>er</sup> venu de Badonviller et le second de Val-et-Chatillon (événement qui n'était pas arrivé depuis quelques saisons). A ce sujet, je lance un appel à la jeunesse du Val.

Quelques jeunes du village ont la possibilité de nous rejoindre mais malheureusement ceux-ci préfèrent jouer au football dans les rues du village contre des édifices publics, quand ce n'est pas dégrader ou "tager" les infrastructures du club ou du village. Ceci est regrettable. Pour ma part, je pense que l'intégration dans la société ne se fait pas dans la rue

mais par le biais d'adhésion dans les associations.

Je le dis et redis aujourd'hui haut et fort, la porte est ouverte. Ne gâchez pas votre jeunesse. N'entrez pas dans la vie d'adulte avec un handicap.

Tôt ou tard, il vous faudra payer les erreurs du passé, alors réfléchissez, il est encore temps.

Ceci étant dit, parlons un peu de la vie associative du club.

La soirée LOTO du

03/11/2001 a été un franc succès (un grand merci à tous les participants).

Prochaines manifestations :

soirée BAECKOFFE

(samedi 9 mars 2002),

journée champêtre = mé-

choui (date à définir, mai-juin 2002). Dans l'attente de vous retrouver lors de ces manifestations, les joueurs, les dirigeants et moi-même, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2002.

Le président :  
Christian BERNARD



**ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
**Section de VAL-ET-CHATILLON**

**Mission première :**

Dans le cadre du devoir de mémoire notre section s'efforce d'être présente ou représentée dans la majorité des cérémonies à caractère patriotique afin de rendre hommage à nos camarades anciens combattants morts pour la France en défendant ses libertés et son intégrité. Toutes les occasions sont bonnes pour rappeler et mieux faire ressentir à notre jeunesse la nécessité de pérenniser la mémoire de ceux, qui en dehors

de toute opinion sociale, politique ou confessionnelle... ont au péril de leur vie et malgré leur jeune âge lutté pour le bien et la grandeur de la France.

**Effectif à ce jour :**

l'effectif de la section reste inchangé avec 41 adhérents.

**Situation financière :**

sans problème grâce à l'action de l'équipe bénévole.

**Activités :**

**dimanche 14/01/2001**

toujours autant de succès à la

traditionnelle galette des rois avec 207 participants.

**Samedi 17 mars**

Assemblée générale ordinaire de la section, toujours pas de successeur au Président HERY qui demande la relève pour raison d'âge, le compte rendu est paru dans l'Est Républicain du 4 avril.

**Dimanche 22 avril :**

une délégation assiste à Bouxière aux Dames à l'assemblée statuaire de l'AMC départe-

(Suite page 36)

(Suite de la page 35)  
mentale.

### Lundi 7 mai :

sur invitation une délégation avec drapeau assiste au monument aux morts de Lunéville à une cérémonie à la mémoire des camarades morts pour la France lors de la bataille de Dien Bien Fu.

### Mardi 8 mai à Val,

cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 dans le respect et la tradition. 5 drapeaux sont présents.

### Dimanche 17 juin :

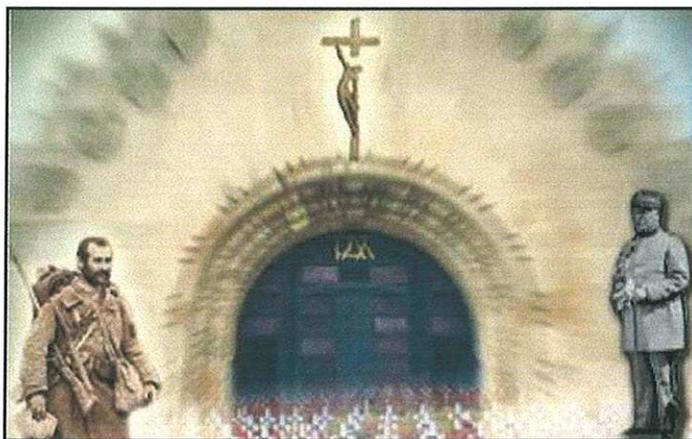
une délégation assiste à Tanconville à la commémoration des combats du 19 juin 40.

### Lundi 18 juin :

cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 40 au monument de Val.

### Dimanche 9 septembre :

cérémonie à Viombois.



d'hommage aux Harkis au monument aux morts de Cirey.

### Dimanche 11 novembre

au monuments aux morts de Val cérémonie de commémoration de L'Armistice du 11 novembre 1918.

### Dimanche 18 novembre

Le Président assiste à l'assemblée générale du Souvenir Français à La-

frimbole.

### Activité future :

#### dimanche 13 janvier 2002 :

galette des rois avec présentation des voeux.

Une plus grande participation de la population aux cérémonies patriotiques serait souhaitable.

Meilleurs voeux à tous pour 2002.

Le Président :

Raymond HERY

## MEMOIRES DU TEXTILE

Huit années viennent de s'écouler. En octobre 1993, le Conseil Municipal décidait de créer un musée du textile.

Aujourd'hui, je suis, un président heureux et la satisfaction est ressentie de la même manière par l'équipe qui n'a pas failli durant toutes ces années. Aucun abandon de poste n'a été enregistré. Nous sommes toujours présents et prêts à aller de l'avant pour aborder avec sérénité le fonctionnement du musée.

Au début de l'année, les entreprises titulaires du marché se sont mises en chantier, mais lers intempéries jusqu'à fin avril ont quelque peu retardé les travaux. Certains corps de métier ont encore à terminer d'ers finitions ... dues à la « lenteur » (ndlr : le mot

est faible) d'un artisan boulanger. Nous espérons que tout sera fini pour la fin de l'année. L'ensemble terminé traduira fidèlement le projet élaboré par la municipalité lors de la présentation du dossier aux différents subventionneurs, à savoir le FNADT (Etat), la Région, le fond européen 5B, le Conseil Général et la commune.

### MAIRIE DE VAL-ET-CHATILLON

Projet: Musée du textile  
Financement: 2.350.000 frs

#### Partenaires financiers:

F.N.A.D.T. (Fond National d'Aménagement du territoire):	30%
Fonds Européen 5b :	25%
Région Lorraine :	20%
Ministère de l'intérieur :	10%
Conseil Général :	5%
Autofinancement de la commune :	10%

Permis de construire n°: 54.540.00 G.0005  
du 27/11/2000

#### INTERVENANTS

- Maîtrise d'Ouvrage : Commune  
de VAL-ET-CHATILLON

Maître d'œuvre : Pascal GERARD

#### ADRESSE

Mairie de VAL-ET-CHATILLON  
54480 VAL-ET-CHATILLON

17 bis, rue Bastien Lepage

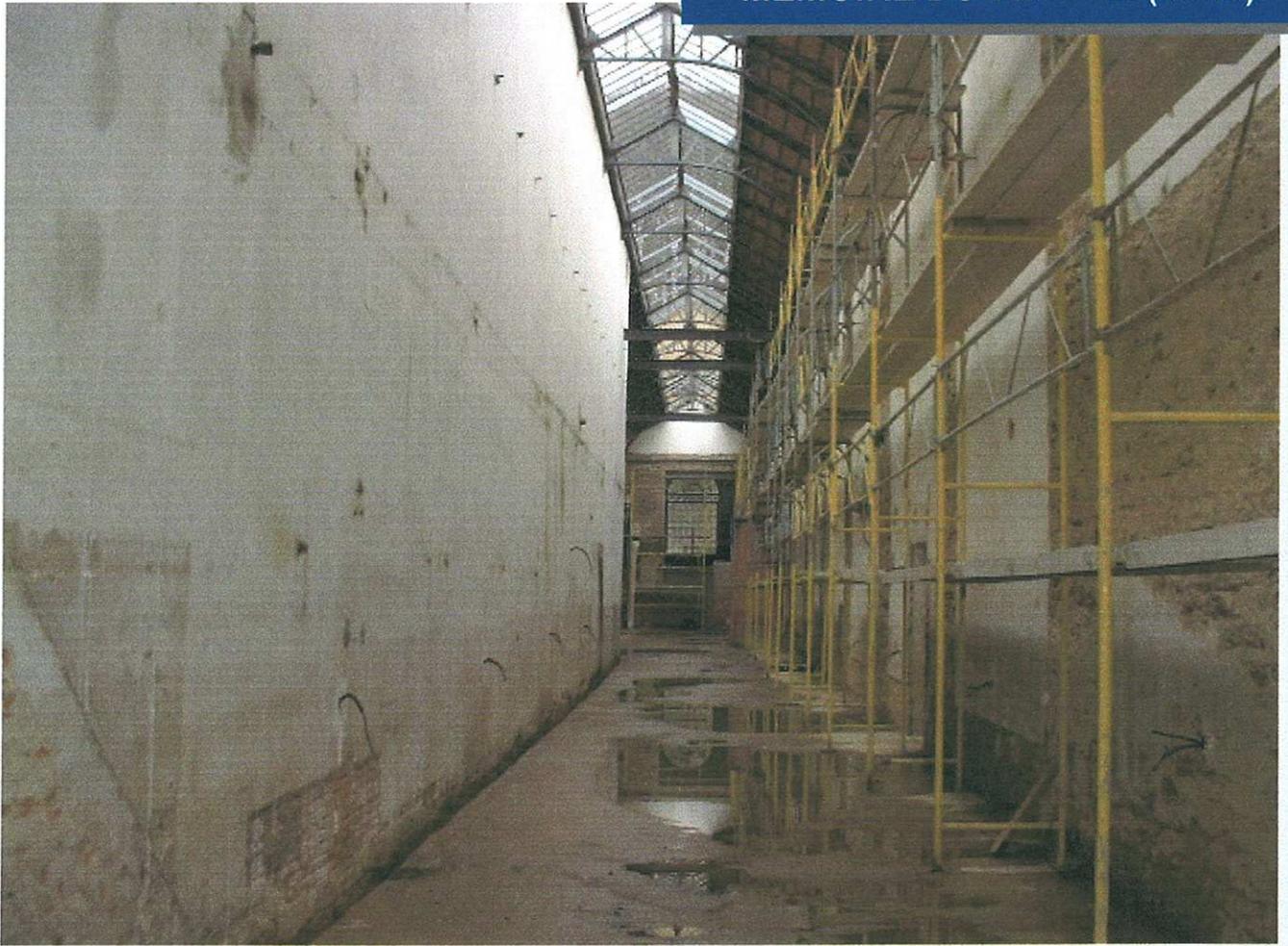
Pour ce qui est de la contribution de l'association en ce qui concerne les différents travaux effectués, elle n'est pas des moindres ! Dans la salle d'exposition des machines, l'équipe besogneuse du musée a posé plus de 1100 m2 de bardage, à raison de 1700 heures, du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin. (deux jours/semaine et sept personnes)

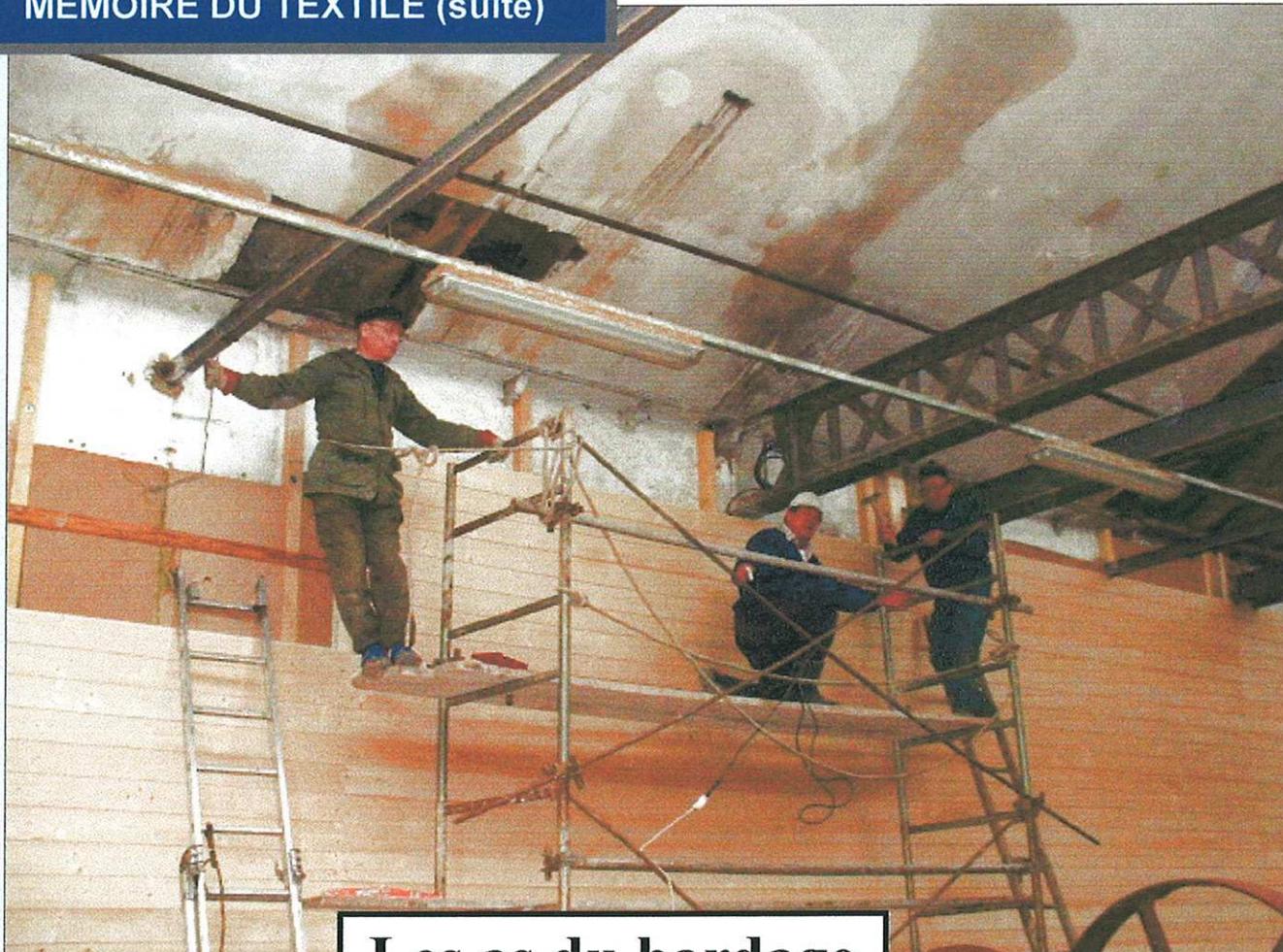
Au 30 novembre, l'association a totalisé 3000 heures de travail !

Nous avons repositionné l'emplacement des machines, ce qui a eu pour conséquence d'en démonter quelques unes. A présent, il faut confronter et concrétiser nos réflexions pour présenter au public un ensemble pédagogique retraçant l'activité du textile sur un site ayant été le fer de lance de l'économie de toute une vallée.

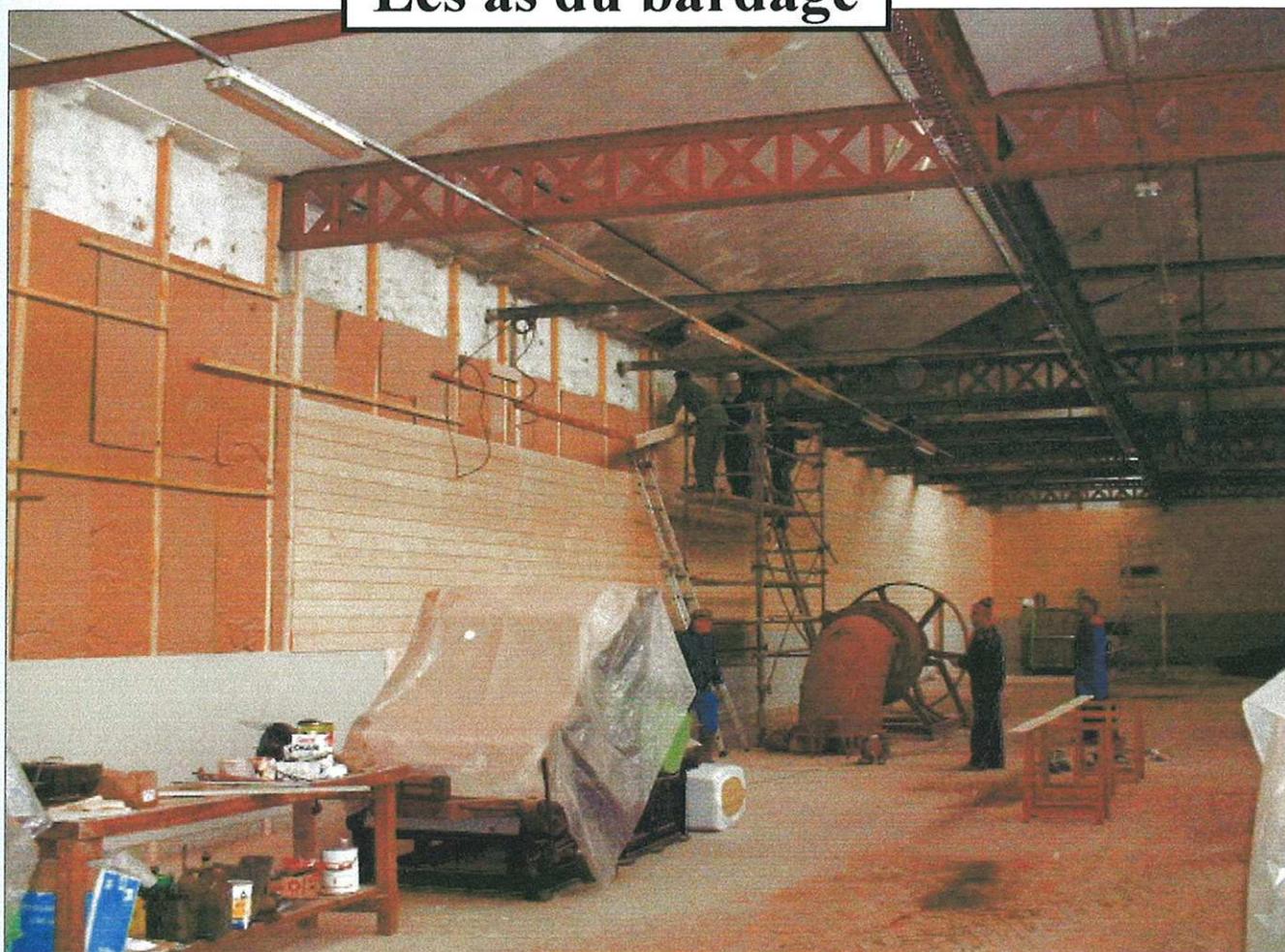
Les effectifs de l'association

(Suite page 39)





**Les as du bardage**



(Suite de la page 36)

sont stables. Nous avons toujours la confiance de celles et ceux qui depuis le début nous soutiennent. Nous les en remercions chaleureusement.

Cette année, nous avons fait l'acquisition d'un métier à tisser dit « à haute chasse ». Nous le remettons en état de fonctionnement. Nous avons également enrichi notre collection d'un métier à tisser en bois mis gracieusement à notre disposition par le président du musée de la figurine de GRANDE FOSSE (88).

Comme chaque année, nous avons organisé le 15 août, la traditionnelle « portes ouvertes ». Ce fut un succès (1300 entrés). Des inquiétudes subsistaient quant à l'organisation de cette journée car un corps de métier n'avait pas terminé ses travaux. Ce n'est que tardivement que nous avons fait appel à d'éventuels exposants. Malgré

cela, les présentations ont été appréciées de tous.

Un présentoir tenu par Monsieur WETTA de SARREBOURG a été particulièrement plébiscité. Les revues et articles de journaux ont beaucoup intéressé le public. Certains étaient ravis de se revoir sur des revues de presse, l'événement constaté rejaillissant de leur mémoire. De l'avis du public, cette opération pourrait être renouvelée. Affaire à suivre ...

Encore une fois, la municipalité a su donner l'accent nécessaire à cette journée portes ouvertes. Le tir du feu d'artifice fut le clou de cette journée, avec toujours autant de monde, sinon plus. La population présente n'a pas ménagé ses applaudissements.

L'an 2002 sera sans aucun doute le point d'orgue du lancement de l'ouverture du musée. Nous projetons une ouverture le 1<sup>er</sup> avril pour une présentation au public plu-

sieurs fois par semaine, la fréquence d'ouverture n'étant pas encore arrêtée.

Nous continuons toujours à prospecter pour enrichir l'association « Mémoires du Textile » par d'autres matériels. Nous sommes toujours à l'affût de renseignements qui favoriseraient la récupération de machines. N'hésitez pas à nous contacter.

### INFORMATION

L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 16 février 2002 à 14 h 30 à la salle des fêtes de VAL-ET-CHATILLON.

Nous sommes toujours demandeurs pour vous accueillir dans notre équipe du mardi.

Toute l'association vous présente ses vœux les plus sincères pour l'année nouvelle.

Le président :  
Jean Marie FERRON

## COMITE DES FETES

L'année qui vient de s'écouler a été l'objet de trois manifestations. Noël des enfants, la St Sylvestre et la soirée cabaret de fin septembre.

Le Noël des enfants a débuté par deux séances de théâtre, danses et chants de Noël. Encore merci aux bénévoles qui ont préparé costumes et pièces théâtrales. Suivait un goûter et l'arrivée du Père Noël ... en mongolfière, ce qui a impressionné les enfants. Suivait enfin la traditionnelle remise de livres et cornets de chocolat.

Merci aux personnels enseignants pour leur collaboration, au conseil municipal qui vote une subvention pour offrir aux enfants une belle fête de Noël.

Le dîner dansant de la St Sylvestre a été à la hauteur de nos



espérances. Les quelques 180 convives ont pu apprécier un menu raffiné, écouter et danser grâce à la formation « EVOLUTION ».

Encore bravo à tous ceux qui ont travaillé toute la nuit pour la réussite de ce réveillon.

Pour la première fois, une soirée cabaret, avec le groupe PEPITO, a eu lieu et a été une réussite.

En résumé, l'association se porte bien et je remercie encore les nouveaux bénévoles qui ce sont joint à notre groupe.

Le Comité et moi-même vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2002.

Le président : Denis KUHNER

## Comment allez-vous ? ...



On savait déjà que pour tenter d'inverser le cours des choses sur le canton de CIREY, il fallait avoir la santé !

Avec l'arrêt d'activité de deux médecins en moins de deux mois, dire «Comment allez-vous ?» à un habitant du canton va être assimilé à de la provocation.

Je suis consterné par cette situation qui péjore et laisse dans le désarroi mes concitoyens.

Cet effet boule de neige a de quoi inquiéter puisque chaque défection reporte d'autant la charge de travail sur les autres praticiens, qui à leur tour deviennent débordés et risquent également de jeter l'éponge.

Pour autant, faut-il rappeler qu'un médecin exerce une profession libérale ? (\*)

Personne n'est en capacité (et heureusement !) de nommer autoritairement l'un d'eux à un endroit précis et laisser croire le contraire relève de l'irresponsabilité. Car comme d'habitude, on en appelle aux pouvoirs publics ... pour tenter de régler les effets du libéralisme !

Que le citoyen désemparé, tel le licencié de Bata, en appelle à l'Etat, cela peut se comprendre, tant il se sent impuissant face aux stratégies financières mondiales dont il est la victime. Que le politique fasse de même relève soit de la politique politique, soit de l'inconscience.



Face à ce problème, il y a deux attitudes :

- La pleurnicharde, qui en appelle aux pouvoirs publics, comme nous en avons l'habitude dans le secteur,
- La responsable, qui prend conscience que seules des conditions favorables et incitatives permettront à de jeunes médecins libéraux de s'installer chez nous.

### Le traitement de la crise :

Le 13 décembre dernier, j'ai claqué la porte de la Communauté de Communes après avoir fait la déclaration suivante :

*«N'étant pas en capacité de rassembler les décideurs locaux, comme on me l'a signifié majoritairement en avril dernier lors du vote de la présidence de l'intercommunalité, je m'attendais, dès l'annonce de la défection du 2<sup>ème</sup> médecin ce mardi, à être contacté dans le cadre d'une réunion de crise afin de faire face collectivement à ce grave problème.*

*Il n'en a rien été. Les médias nous rapportent, notamment, vos propos, monsieur le maire du chef lieu de canton, des propos qui me choquent, et qui choquent sans doute les habitants des communes voisines.*

*Car tout se passe comme si les médecins du chef lieu de canton n'avaient comme seuls clients que les seuls habitants de votre commune, monsieur le maire du chef lieu de canton.*

*Il en va de même des pétitions qui ne circulent que dans la seule commune de Cirey.*

*Je déplore vigoureusement ces méthodes qui ne correspondent pas à la conception que j'ai de la solidarité intercommunale.*

*Par ailleurs, personne n'est dupe de la tentative d'isoler le Conseiller général dans la gestion de cette crise.*

*En conséquence, et en signe de protestation, je ne participerai pas au débat d'orientation budgétaire ni aux autres questions de l'ordre du jour de cette réunion.»*

Alain GERARD

## (\*) POURQUOI UNE MEDECINE LIBERALE ?

### Extraits de propos du Docteur Dinorino CABRERA, Président du Syndicat des Médecins Libéraux.

*«Chacun a conscience qu'aujourd'hui notre système de protection maladie confère à chaque patient des libertés essentielles, que d'aucuns considèrent comme exorbitantes : celles du libre choix total de leur praticien et pour le moment leur médecin est libre de ses choix thérapeutiques (dans le respect des données actuelles de la science).*

*Ces libertés sont capitales pour nos patients car elles leur permettent de faire valoir leurs droits aux soins, aux meilleurs soins. Quant à nous*

*médecins, nous devons défendre avec toute notre énergie notre indépendance (dans le respect des règles professionnelles, déontologiques et scientifiques reconnues) car sinon nous deviendrions des médecins officiers de santé.*

*Et le plus grand danger c'est que la collectivité prenne le dessus sur l'individu. Il s'agit d'un choix de société. Dans une société collectiviste, l'individu doit s'effacer devant le groupe (silence dans les rangs), dans une société démocratique moderne chaque individu doit être considéré comme primordial et la collectivité doit être garante de ses libertés face aux prédateurs (ceux qui se croient les plus forts). (...)*

## LA SAGA DU FRANC

Pour une personne récemment décédée, on rédige une notice biographique, on lit sa nécrologie et les étapes qui ont ponctué sa vie sont retracées.

Aujourd'hui, on ne parle que de l'euro. Le franc, dans l'esprit de tous est déjà relégué aux oubliés. Pourtant, il serait bon, avant qu'il ne soit condamné à disparaître définitivement, de savoir que le franc

ront également. La piastre indochinoise sera la première monnaie coloniale indexée au franc, les francs CFA et CFP seront utilisés en Afrique et dans le Pacifique.

Las ! Notre franc va subir plusieurs dégringolades à partir de 1914, si l'on

excepte le sursaut en 1928 du franc Poincaré.

1958 : A l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, Antoine Pinay, ministre des finances, va créer le nouveau franc afin que notre monnaie côtoie les plus solides. Elle deviendra presque l'égale du deutschemark et du

franc Suisse ... mais sèmera le désordre dans les habitudes des français. Pinay les rassurera avec humour. Il confie à son entourage « qu'il suffira de 1 franc au lieu de 100 francs et que l'on s'habituerait vite au langage du nouveau franc ». Pourtant, 43 ans se sont écoulés et beaucoup de personnes s'expriment encore en anciens francs.

Les années 80 marqueront l'avènement du « franc fort ». Dans le cadre du système monétaire européen (SME), et après plusieurs crises, son arrimage au mark lui vaudra d'être stabilisé. Le couple franc-mark a longtemps mené la danse. Aujourd'hui, place à l'euro.

Pendant 641 ans, le franc aura eu sa place dans les milieux finan-



Troisième république  
Frappée de 1931 à 1940



Second Empire  
Frappée de 1861 à 1870

aura eu une vie bien remplie.

Créé par le Roi JEAN LE BON en 1360, la Convention, le 15 août 1795, l'élit comme monnaie unique en remplacement de la livre royale. Il s'agit de surcroît d'une petite révolution puisqu'on applique le système métrique à l'économie : auparavant, la livre valait 20 sous et le sou 12 deniers ; le franc, lui, est divisé en décimes et centimes.

En 1803, Bonaparte fixe sa valeur à 290 milligrammes d'or. C'est le franc germinal qui ne bougera pas jusqu'en 1914.

D'autres pays comme le Venezuela ou les Antilles Danoises l'utilise-



Troisième république  
Frappée de 1920 à 1927



Cinquième république  
Frappée de 1960 à nos jours

ciers. Malgré les périodes difficiles économiques rencontrées, les grands argentiers ont toujours su tenir la barre de notre monnaie.

Sans vouloir vendre la peau de l'ours avant de le tuer, souhaitons une longue vie à l'euro. Que cette nouvelle ère qui s'ouvre soit prometteuse d'entente entre les pays signataires de cette charte européenne qu'est la normalisation monétaire européenne.

Que l'euro qui naîtra le 1<sup>er</sup> janvier prochain soit fort, résistant, solide, afin qu'il puisse parer aux tumultes imparables de l'économie mondiale

et européenne.

Pour les plus optimistes, tout ira bien. Pour les pessimistes, que cachent ces nouvelles dispositions ?

Jean-Marie FERRON



# Dernière minute ...

## AVIS AUX PROPRIETAIRES FORESTIERS

A l'initiative du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, une étude d'aménagement foncier est en cours sur les territoires de PETITMONT, VAL, CIREY et BERTRAMBOIS.

Celle-ci va consister dans un premier temps à faire un état des lieux cadastral des parcelles touchées par la tempête de 99.

A partir de ce constat, des propositions seront émises pour viser plusieurs objectifs :

- Tendre vers des regroupements parcellaires afin de lutter contre les morcellements importants, cela à l'aide de cessions ou d'échanges entre propriétaires,
- Si besoin, repositionner certaines parcelles en conformité avec les réglementations de boisement des communes,
- Rendre certaines parcelles à l'agriculture lorsqu'il y a demande des exploitants agricoles.

## PRECISIONS :

Il ne s'agit pas de remembrement, au sens habituellement utilisé.

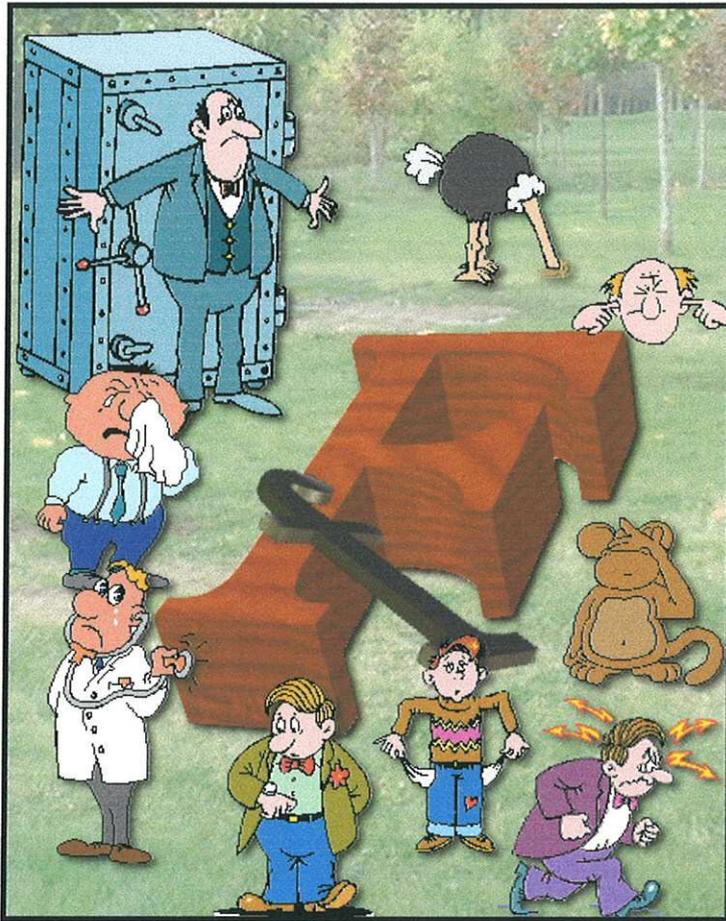
Aucune obligation n'est imposée aux propriétaires.

L'ensemble de la démarche est basé sur le volontariat et l'accord amiable.

En ce qui concerne les coûts de rachats ou d'échanges (frais d'actes notariés notamment), ceux-ci pourront être largement minimisés avec l'utilisation des ECIF (échange session d'immeubles forestiers), procédure simplifiée issue de la loi d'orientation sur la forêt du 09/07/01.

Normalement, chaque propriétaire forestier devrait être destinataire d'un questionnaire adressé par le CRPF. Il est conseillé de le retourner car il servira d'appui pour mesurer la pertinence des orientations à retenir.

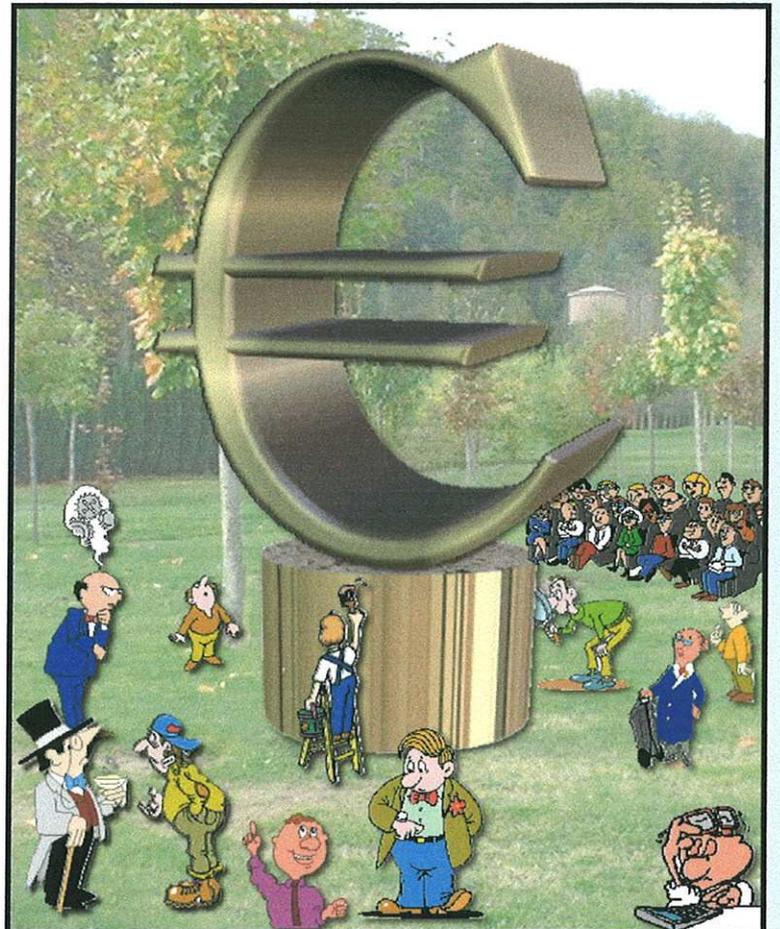




# La mort du franc

...

# L'avènement de l'euro





2001

**Le maire, les adjoints,  
les conseillers municipaux,  
le personnel communal,  
vous présentent  
leurs vœux les plus sincères  
pour la nouvelle année.**

**Que celle-ci puisse vous  
apporter santé, joie et bonheur.**

**Qu'elle apporte à notre commune  
l'espoir et la confiance en l'avenir.**



2002

